

SUR REILHAC

INFORMONS NOUS

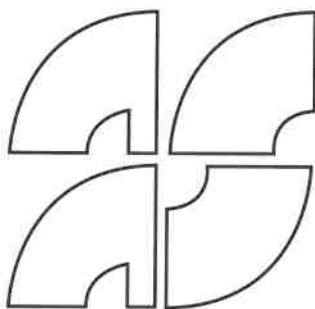


N°14

2002

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	P1	<i>Comité des Fêtes / Fête du pain</i>	P16
<i>L'administration de la commune</i>	P2	<i>Football Club Reilbacois</i>	P17
<i>Utilisation de la Salle Polyvalente</i>	P3	<i>A.C.C.A.Reilbac / Le Tilleul Reilbacois</i>	P18
<i>Au fil des réunions du conseil municipal</i> P4-6		<i>Le Télétbon / Quilles</i>	P19
<i>Budget 2002</i>	P7-8	<i>Animations «Coupe de retro»</i>	P20-21
<i>Travaux</i>	P9-10	<i>Club Canin Cantalien</i>	P22
<i>Urbanisme</i>	P11-12	<i>Club des aînés de Reilbac/Naucelles</i>	P23
<i>Centre Communal d'Action Social</i>	P13	<i>Anciens Combattants d'A.F.N</i>	P24-25
<i>La Vie à l'École</i>	P14	<i>Le Col de Légal</i>	P26
<i>APE</i>	P15	<i>Pubs</i>	P27-32



Atelier site et architecture

SARL DANIEL MAROT ARCHITECTE

S.A.R.L.

6, avenue Milhaud - 15000 Aurillac

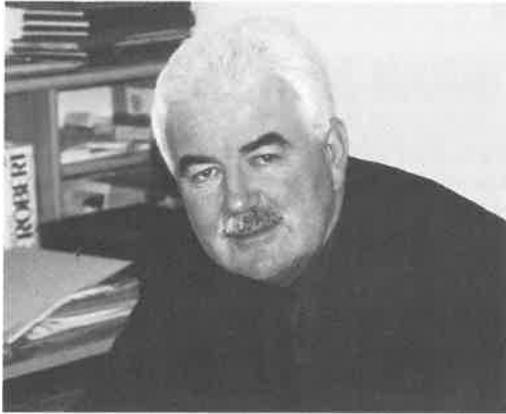
Tél. : 04.71.48.78.20

Fax : 04.71.48.41.48

e-mail : marot@architecte-cantal.com

**URBANISME - ARCHITECTURE
DÉCORATION INTÉRIEURE
ETUDES PAYSAGERES**

Le mot du Maire



Le numéro 14 de ce bulletin municipal nous rappelle à la réalité ! Le temps passe très vite.

Je mesure en même temps, si l'on s'en réfère à la photo de couverture datant de 1960, combien notre commune a changé de visage, et cela grâce à votre approbation et votre confiance, qui nous ont permis, avec mon équipe de travailler sereinement.

L'année 2002 a aussi connu son lot de réalisations. Pour seulement les citer : le chemin piéton de Lagarde, le stade municipal, la finition des Violettes II, le lotissement des Églantines, l'aire de jeux à Reilhaguet, la desserte en gaz naturel, le groupe scolaire, le local chasse aux normes européennes et bien d'autres petits travaux.

Tout cela a été réalisé avec le souci de préserver notre patrimoine et d'améliorer le cadre de vie de REILHAC, tout en maintenant des taux d'impositions modérés.

La recherche de subventions auprès de l'État et du Conseil Général a bien sûr atténué la participation de la commune, qu'ils en soient remerciés.

En 2003, REILHAC continuera à avancer et plusieurs projets devraient, soit évoluer pour certains et pour d'autres, se réaliser.

La Maison de Retraite reste bien sur notre projet le plus ambitieux et il évolue. Il doit franchir plusieurs paliers et le parcours s'étend sur plusieurs années. Ce projet initié par la Commune de REILHAC est devenu intercommunal avec l'adhésion de dix autres communes : Jussac, Naucelles, Crandelles, Teissières de Cornet, Ayrens, Saint Cernin, Tournemire, Marmanhac, Laroquevieille et Freix Anglards.

Suite à l'étude confiée au cabinet de gérontologie du Cantal, le dossier a été déposé pour avis d'acceptation au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et à la Commission Régionale d'Organisation Sanitaire et Sociale (CROSS) de Clermont-Ferrand. Si le premier organisme a donné un avis favorable, reste à obtenir celui de la CROSS qui bien sûr est incontournable et duquel dépendra le lancement architectural et la réalisation de cette MAPAD. Nous aurons une réponse début juin. La commune de REILHAC a procédé en 2002 à l'achat du terrain. Le Secteur Sud de la commune où sera située la MAPAD a fait l'objet d'une étude d'urbanisation

par le Cabinet AMENA de Toulouse permettant de créer un aménagement harmonieux de ce secteur et s'intégrant parfaitement dans l'existant.

Un autre projet qui figurait dans notre programme, c'est l'aménagement des rues du haut du bourg, il sera réalisé grâce à une subvention du Conseil Général.

Dans le cadre du développement de l'habitat, 2003 verra la réalisation d'un nouveau lotissement de 5 pavillons à la cité des Landes.

Il est essentiel que REILHAC se développe, l'augmentation de la population est un facteur important pour faire bénéficier la commune d'un revenu fiscal plus important, d'où ne peut découler qu'une amélioration du cadre de vie pour les Reilhacois. Je veillerai bien sûr, comme de coutume, à ce que l'environnement soit respecté.

L'école reste notre priorité. Si un poste a été supprimé en 2002, rien ne laisse présager que ce soit définitif, si l'on considère le nombre d'enfants qui doit intégrer le groupe scolaire, principalement en maternelle, sans doute une dizaine à la rentrée de Pâques. Je souhaite bien sûr, avec les enseignants et les parents, que cela se traduise par une création de poste en espérant que l'Inspection Académique y sera sensible.

Grâce à la communauté d'Agglomération, REILHAC bénéficie de nouveaux services gratuits : depuis le 1^{er} mai 2002, la Médiathèque François Mitterrand, est transférée à la Communauté d'Agglomération ce qui permet l'accès gratuit à cette structure par tous les Reilhacois (lecture, musique, internet, jeux, etc...).

Après la réalisation de la déchetterie aux Quatre Chemins, c'est la fabrique théâtrale qui va être construite à Naucelles cette année.

Un nouveau projet de centre aquatique est à l'étude ainsi que la construction d'une grande halle polyvalente.

Nous nous réjouissons de ces grands projets structurants qui profiteront à tous les Reilhacois tout en donnant une nouvelle dimension à notre bassin de vie.

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier tous ceux qui participent à la vie quotidienne de Reilhac qu'il soient employés ou responsables d'associations. Nous apprécions leur aide, leur dévouement pour la satisfaction profonde de nos administrés.

Merci également aux différents services de l'État et du Département, pour leur accueil qui nous permettent de mener à bien nos projections dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi REILHAC pour y vivre et nous les accueillons avec grand plaisir.

Jean-Pierre PICARD

L'administration de la commune

Le conseil municipal

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Louis FAUGERE
2 ^{ème} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
3 ^{ème} Adjoint	André FREYSSINIER
4 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
Conseiller Délégué,	Bernard LAVEISSIERE

Conseillers Municipaux :

FONTANILLE Viviane	JONCHERE Marie-Hélène
VERNET Francis	CLAVEYROLE Christophe
BOULDOYRE Simon	SOUBRIER Christiane
MIGINIAC Josiane	APCHIN Ginette
SERONIE Jean-Pierre	

COMMISSIONS

Commission : Travaux - Equipement - Voirie - Bâtiments communaux
J-P. PICARD - L. FAUGERE - J-P. SERONIE - S. BOULDOYRE - F. VERNET - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Milieu Associatif - Sports
J-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - C. CLAVEYROLE - F. VERNET - B. LAVEISSIERE - J. MIGINIAC - M-H. JONCHERE - S. BOULDOYRE

Commission : Finances - Informations communales
J-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - B. LAVEISSIERE - C. CLAVEYROLE

Commission : Urbanisme - POS - Environnement - Communications extérieures
J-P. PICARD - C. VIDAL - J. MIGINIAC - B. LAVEISSIERE - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - G. APCHIN - F. VERNET.

Commission : Affaires scolaires
J-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - J. MIGINIAC - S. BOULDOYRE - G. APCHIN - V. FONTANILLE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :
Président : Jean-Pierre PICARD
Viviane FONTANILLE - Ginette APCHIN - Simon BOULDOYRE - Christiane SOUBRIER - Marie-José LABERTRANDIE - Juliette LAPOUBLE - Marie-Louise COSTES - Isabelle MEYNIEL.

Délégués aux Syndicats intercommunaux :
Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Louis FAUGERE et Jean-Pierre SERONIE

Syndicat Intercommunal du Col de Légal :
Bernard LAVEISSIERE et Christophe CLAVEYROLE

Employés Communaux
Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
Voirie : Laurent BEGUET
Le personnel de service : Renée SALLES : Agent de Service Ecole Maternelle
Josette PLANCHON, Agent d'Entretien
Claudine LAJARRIGE, Agent d'Entretien

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Depuis le 17 Février et jusqu'au 17 juin 2003, Michelle FERRARA, en congé de maternité, est remplacée par Martine DEBLADIS, agent intérimaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

École : tél. : 04.71.63.00.50
De 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30 (vendredi 15 H 30)
Secrétariat de Mairie : Tél. : 04.71.63.00.63
Mardi - jeudi et vendredi : de 8 H 30 à 11 H 30
Mercredi et Samedi : de 8 H 30 à 11 H 30
Bibliothèque :
Lundi : de 14 H 30 à 17 H 30
Mercredi : de 14 H 30 à 16 H 30
Samedi : de 10 H à 12 H
Mardi et Jeudi : de 16 H 30 à 17 H 30 (en période scolaire uniquement)
Animation CYBERCANTAL
A compter du 15 mars, Sébastien LAFON, animateur assurera une permanence les Jeudis de 20 H à 23 H les semaines impaires et les samedis de 9 H à 12 H les semaines paires.

TARIFS MUNICIPAUX

- Transports scolaires :

Primaire / par an.....56 €

- Garderie : L'heure :1,15 €

de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h

Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30

- Cantine scolaire :

Ticket à la semaine7,30 €

Ticket occasionnel 2,30 €

- CyberCantal :

Accès Internet :3,10 €/H

Accès Internet Scolaire :1,50 €/H

Impression A4 N/B :0,10 €

Impression A4 couleur :0,30 €

ETAT CIVIL 2002

NAISSANCES :

MAURY Emma	29 août 2002	Lagarde
SCHMUTZ Emile	27 août 2002	Reilhaguet
BALIA Clément	6 août 2002	22, Cité des Landes
MUNOZ Léna	13 mai 2002	Reilhaguet
BEGUET Alexis	23 avril 2002	14, lotissement des Violettes
OLMI Clarisse	6 avril 2002	Recoulet
ASTIER Emeric	19 mars 2002	Brousse

MARIAGES :

BARBET Laurent et CALVET Brigitte	Le 27 juillet 2002
LABERTRANDIE René et BOUSSUGE Jocelyne	Le 12 janvier 2002
LAFON David et PAYET Michelle	Le 7 septembre 2002
LOUBEYRE Laurent et SOUBRIER Caroline	le 17 août 2002
VELLE Laurent et TREVIEN Karen	Le 24 août 2002

DÉCÈS :

CHASPAL Marie-Hélène, épouse OUZINE, 74 ans	
le 3 mai 2002	41, Cité des Landes
TAURAND Anne, épouse RIGAL, 78 ans	
le 19 juillet 2002	Lestoubeyre
TEULET Clémentine, 14 ans	
le 2 décembre 2002	Capelle

Utilisation de la Salle Polyvalente

TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE DE REILHAC 2003

LOCATION DES SALLES SANS L'USAGE DE LA CUISINE

ASSOCIATIONS	Communales	Extérieures
- Réunions, AG, Congrès etc	Gratuit	77 €
- Activités socio-culturelles (théâtre, danse, cinéma, musique...)	Gratuit	77 €
- Expositions diverses	Gratuit	77 €
- Quines, concours divers	Gratuit	77 €
- Bal	Gratuit	Non admis
- Activités sportives (Judo, Gym, Ping-Pong)	Gratuit	8 €/heure

LOCATION DES SALLES AVEC L'USAGE DE LA CUISINE

ASSOCIATIONS	Communales	Extérieures
- Repas	Gratuit	153 € *
- Réveillon	Gratuit	Non admis
- Arbre de Noël	Gratuit	183 €

COMMERÇANTS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS DE LA COMMUNE
- Apéritif	115 €
- Repas, mariage ...	229 € *
	- Apéritif 77 €
	- Repas familial, mariage ... 153 € *
	(2 salles + cuisine)
	- Repas petite salle + cuisine 77 €

* Pour les prix accompagnés d'un *, il sera perçu un supplément de 3 F/ personne pour la vaisselle

G Y M

Depuis le 27 septembre 2002, sont organisés par l'APE, des cours de gym assurés par Madame BOUDOU.

Vendredi 17 janvier 2003	Vendredi 18 avril 2003
Vendredi 24 janvier 2003	Vendredi 9 mai 2003
Vendredi 31 janvier 2003	Vendredi 16 mai 2003
Vendredi 7 février 2003	Vendredi 23 mai 2003
Vendredi 14 février 2003	Vendredi 30 mai 2003
Vendredi 14 mars 2003	Vendredi 6 juin 2003
Vendredi 21 mars 2003	Vendredi 13 juin 2003
Vendredi 28 mars 2003	Vendredi 20 juin 2003
Vendredi 11 avril 2003	Vendredi 27 juin 2003

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Année 2003 (avec réservation de la salle polyvalente)

- Samedi 11 janvier**
• Commune - Cérémonie des vœux
- Samedi 18 janvier**
• Le Tilleul Reilhacois - Assemblée Générale
- Samedi 25 janvier**
• A.C.C.A. - Quine
- Samedi 1er février**
• Football Club Reilhacois
- Samedi 8 février**
• A.C.C.A. - Repas des chasseurs
- Samedi 15 février**
• A.P.E. et Comité des Fêtes - Carnaval
- Vendredi 21 février**
• Le Tilleul Reilhacois - Concours de Belote
- Dimanche 2 mars**
• C.C.A.S. de REILHAC - Repas des Aînés
- Vendredi 7 mars**
• Football Club Reilhacois - Concours de Belote
- Jedi 20 mars**
• Club des Aînés - Repas
- Samedi 22 mars**
• Classe 65 - Concours de Belote
- Samedi 29 mars**
• A.P.E. - Quine
- Vendredi 7 avril**
• Football Club Reilhacois - Concours de Belote
- Samedi 5 avril**
• Le Tilleul Reilhacois - Repas dansant
- Samedi 12 avril**
• Football Club Reilhacois - Tombola
- Dimanche 11 mai**
• Comité des Fêtes - Marché de Pays
- Samedi 21 juin**
• A.P.E. et Comité des Fêtes - Fête Ecole et Feu St-Jean
- Samedi 5 juillet**
• A.C.C.A. - Fête du pain
- Vendredi 1^{er} août**
• Comité des Fêtes - Fête Patronale
- Samedi 2 août**
• Comité des Fêtes - Fête Patronale
- Dimanche 3 août**
• Comité des Fêtes - Fête Patronale

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'Identité - Validité 10 ans

- Première demande : extrait d'acte de naissance - extrait d'acte de mariage le cas échéant - 2 photos d'identité - facture E.D.F. ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
- Renouvellement : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.

- Passeport - Validité 10 ans

- Première demande : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - timbre fiscal 60 € - livret de famille - justificatif domicile.
- Renouvellement : ancien passeport - timbre fiscal 60 € - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile.

- Fiche d'Etat-Civil

Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Urbanisme / Construction :

Pour toute construction supérieure à 20 m² : obligation de déposer un permis de construire.

Pour toute construction inférieure à 20 m², pour les clôtures, les modifications de façades, de toiture... : obligation de déposer une déclaration de travaux.

Imprimés à disposition au secrétariat

Pensez à régulariser votre situation car il peut être exigé la démolition des constructions non autorisées.

4 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- ANPE - Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 4, rue de Versailles - Aurillac - 04 71 45 59 20
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 58 00
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 57 00
- UDAF - Information des familles - 9, rue de la Gare-Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile 50, rue des carmes - Aurillac - 04 71 48 49 64
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural 9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades... 30, av. Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- SIAD - Service de Soins à Domicile 1, rue de la Jordanne - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme Rue du Coq Vert - Aurillac - 04 71 48 82 31

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2002

1 - Carte scolaire 2002 : Retrait d'un poste d'instituteur

Courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie suite à sa décision de suppression d'un poste à Reilhac

« Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 janvier 2002, a porté à l'ordre du jour votre courrier concernant le retrait d'un poste d'instituteur à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a bien sûr contesté la perspective de suppression d'un poste pour l'école de Reilhac et faisait valoir les arguments de maintien des quatre postes actuels.

Tout d'abord, même si un départ important des enfants en 6^{ème} et une dispersion de certains vers Aurillac a pu occasionner une très légère baisse momentanée de l'effectif, il n'en reste pas moins que la Commune de REILHAC a été une des seules du département à voir sa population augmenter de 9 % et les statistiques prouvent que Reilhac est une commune jeune.

Ses perspectives de développement en 2002 et 2003 et à plus long terme, assureront le maintien de la quatrième classe.

En effet, depuis plusieurs années, la commune s'est attachée à faciliter la tâche des Maîtres et Professeurs d'Ecole pour un enseignement de qualité, et de bien être pour les enfants par des investissements en travaux très importants et a consenti un effort particulier au niveau du fonctionnement et de l'encadrement avec un personnel mis à disposition : Garderie, cantine, entretien, etc...

Les enseignants de leur côté souscrivant à ce soutien se sont largement investis, sur des projets touchant à l'environnement et en cours de réalisation tels que « Mille défis pour la planète », obtention du Label Eco-Ecole (7 communes seulement en France ont été choisies) et étude qui se poursuit sur l'eau. L'Ecole est également inscrite dans le Contrat Educatif Local avec la Communauté d'Agglomération.

Le retrait d'un poste ne manquerait pas de perturber ces actions déjà engagées et à venir mais toucherait également le personnel employé par la Commune et mis à disposition pour l'école pouvant entraîner une diminution des heures voir même de se séparer de ce personnel dont la situation est pour certains déjà précaire.

Par exemple, l'emploi de Madame LAJARRIGE Claudine, veuve avec trois enfants à charge serait particulièrement concerné.

Le Conseil Municipal s'est attaché à faire valoir ces arguments et pour nous il plaide tous largement en notre faveur pour le maintien du quatrième poste.

- Dans la Commune, actuellement, un lotissement de cinq pavillons sera terminé en 2002 et début 2003.

- Poursuite de la construction de logements sociaux.

- Reilhac possède une réserve constructible dans le POS d'environ 30 hectares.

- La construction d'une maison de retraite d'une capacité de 65 lits avec plus de 40 emplois, est programmée : acquisition du terrain prévue en 2002 et budgétisée en 2001, par le Conseil Municipal. Les études ont été confiées au Cabinet de Gérontologie d'Aurillac.

- Aménagement du bourg centre avec une nouvelle zone pavillonnaire prévue (Etude déjà réalisée par le Cabinet AMENA de Toulouse).

- Six permis de construire sont en cours.

- Il faut ajouter à cela de nombreux lots constructibles pour les propriétaires de terrain sur l'ensemble de la commune, venant s'ajouter à ceux programmés par le Conseil Municipal.

La volonté des élus pour assurer le développement de Reilhac, en particulier l'habitat, n'est plus à démontrer et la fermeture d'un poste serait une grande déception pour nous mais aussi pour les parents et l'ensemble des habitants de Reilhac. En définitive, les enfants seraient les premiers concernés car le groupe scolaire ne manquerait pas d'être perturbé sur son fonctionnement et sur sa qualité, s'il n'est plus assuré que par trois instituteurs.

Vous trouverez ci-joint un courrier de soutien des enseignants de Reilhac, ainsi qu'une pétition pour le maintien des quatre postes.

Suite à cette première démarche, j'ai l'honneur de solliciter une rencontre avec vous concernant les perspectives de suppression d'un poste dans la commune de Reilhac.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et en espérant que notre requête aboutira par une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Maire,
J.P. PICARD

2 - Aménagement d'un chemin piétons à Lagarde

Le Maire présente au Conseil Municipal l'examen du dossier d'avant projet sommaire établi par la DDE (sécurisation pour les enfants).

Montant TTC de ces travaux 23.349,50 €

Le Conseil Municipal approuve ce dossier et accepte le devis.

Financement : fonds propres, subvention et emprunt.

Demande à M. Le Préfet, l'inscription des travaux sur le programme DGE 2^{ème} part.

3 - Programme voirie 2002 - Demande subventions FEC

Le Maire présente l'avant projet sommaire établi par la DGE concernant les travaux d'aménagement de la VC de Laveissière, Brousse et Reilhaguet, l'aménagement des rues du bourg et l'élargissement - créations d'une aire de retournement et d'un parking.

Montant des travaux TTC 117.527,93 €.

Le Conseil Municipal approuve ce dossier d'A.P.S.

Financement : - Subventions, emprunt, autofinancement

- Demande au Conseil Général l'inscription de ces travaux sur la programme F.E.C.

4 - Acquisition de terrain pour la construction MAPAD

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme Margotton, épouse Bernard, propriétaire des parcelles AH. N°29 et 142 d'une superficie de 3^{ha}65^a82^{ca} que la Commune souhaite acquérir pour la construction d'une maison de retraite.

Après estimation établie par le service des domaines et négociations le prix a été fixé à 475.000 F.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'acquisition et donne pouvoir au Maire pour signature des documents et actes nécessaires.

5 - Adhésion à l'association pour la formations complémentaire pour les CEC et CES

L'AFC propose aux communes adhérentes un suivi pour les CEC et CES bénéficiant d'un contrat.

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à cette Association et autorise le Maire à signer la convention et l'inscription des crédits 45 € par agent au budget.

6 - Réalisation des emprunts prévus en 2001

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'avancement des investissements prévus il y a lieu de procéder à la réalisation des emprunts prévus en 2001, qui étaient fixés à 152.450 €.

Emprunt contracté à la Caisse d'Epargne taux 3,95 %, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

7 - CyberCantal

Participation aux frais de déplacements des intervenants le Conseil Municipal autorise le Maire à accepter de verser cette participation.

8 - Demande reconnaissance des langues régionales

Le Conseil Municipal conscient de la richesse patrimoniale que représentent les langues régionales de France, soutient toute initiative visant à les protéger et permettre qu'elles soient transmises de façon pérenne.

Il émet le vœu que ces langues soient reconnues au niveau de la constitution et protégées par le législateur.

Séance du 20 mars 2002

1 - Vote du budget primitif

Réuni sous la Présidence du Maire, et la participation de M. Caderon Receveur Percepteur, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2002.

Ce budget s'équilibre en sections de fonctionnement à 522.385 €.

La section investissement s'équilibre à 242.604 € (voir compte rendu dans le bulletin).

Au fil des réunions du Conseil Municipal

2 - Taux des trois taxes.

Le produit attendu de ces trois taxes s'élève à 169.307 € et permet d'équilibrer le budget :

Le Conseil Municipal a voté une légère augmentation des taux - Coefficient de variation : 1,050.

3 - Subventions 2002

Sur proposition du Maire et acceptation du Conseil Municipal le montant des subventions aux associations s'élève à 7.125 €.

4 - Créations du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Melle Juillard Adjoint Administratif avec plus de 6 ans d'ancienneté dans ce grade peut prétendre au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal accepte cet avancement de grade au 1^{er} avril 2002 et modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2002.

- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe : 20/35^{ème}
- 1 adjoint administratif 20/35^{ème}.

5 - Attribution d'une indemnité de confection de documents budgétaires au Receveur Municipal.

La commune est appelée à demander le concours du Receveur Municipal M. Carderon pour la confection des documents budgétaires.

Ce travail en dehors de ses obligations professionnelles et suite à l'arrêt interministériel de 1983, une indemnité spéciale annuelle doit lui être allouée.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal approuve cette demande.

6 - Attribution d'une demande de conseil au Receveur Municipal

Un arrêté interministériel du 16/12/1983 en fixe les conditions d'attributions M. Caderon Receveur Municipal en sa qualité de Conseiller Économique et Financier de la Commune peut bénéficier de cette attribution. Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de lui allouer cette indemnité.

7 - Marchés sans formalités préalables - Délégations du Conseil Municipal au Maire.

En application de la loi n° 2001-1168 du 11/12/2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financière applicables en matière de Marchés Publics et de l'article 2122-22-4^{ème} du code général des collectivités locales.

Le Conseil Municipal charge M. Le Maire pour la durée du mandat, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

8 - Inscription en investissement : Acquisition de matériel

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement l'acquisition d'une tondeuse auto-portée et une tronçonneuse.

Après étude de plusieurs propositions, les établissements Combes sont retenus, total TTC 9471,45 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Séance du 19 juin 2002

1 - Approbation du compte de gestion 2001

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'année 2001, les décisions modificatives et toutes les autres opérations qui s'y rattachent.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2001 et s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes du bilan de l'exercice 2000.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2 - Approbation du compte administratif 2001

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Il s'établit comme suit :

section de fonctionnement

- Dépenses 2.254.888,52 F

- Recettes 3.456.751,28 F

Excédent : 1.201.862,76 F

Les résultats de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat exercice 2001 : Excédent 1.042.324,08 F

- Résultat reporté de 2000 : Excédent 159.538,68 F

- Résultat de clôture à affecter : Excédent 1.201.862,76 F

3 - Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux

Selon les dispositions de la loi n° 2002-76 du 27 janvier 2002 les indemnités ont été revalorisées.

Communes de 500 à 999 habitants, taux 8,25 % de l'indice brut 1015.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte ces propositions.

4 - Conventions d'honoraires pour relevé topographique du terrain MAPAD

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de confier ce relevé topographique au Cabinet Claveirole et Coudon pour un montant TTC de 3811,22 €.

5 - Acquisition de matériel

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal inscrit en section d'investissement les acquisitions de matériel suivantes

- Echelle 331,35 € TTC (quincaillerie Gervais)

- Destructeur de papier 192,55 € TTC (Imprimerie Sedi)

- Débroussaillouse Tanaka 747 € TTC (Équipement agricole Cantalien)

6 - Cession de matériel

Suite aux propositions reçues le Conseil Municipal décide de vendre la tondeuse auto-portée Kubota 1000 €.

7 - Contrat de maintenance logiciels informatiques

Un contrat de maintenance est proposé par la société JVS Mairistem, il comprend la maintenance des logiciels M14, Election et inter... (QBE) sous la gamme Horizon - Montant du contrat 206 € au 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003 (reconduit par tacite reconduction) - le Conseil Municipal accepte ce contrat.

8 - Acquisition de terrain à Mme Dussault

Aménagement du carrefour de Lagarde. L'acquisition d'une bande de terrain de 320 m² est indispensable sur la parcelle n° 180 Section AC.

Après négociation avec Mme Dussault, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'acte d'achat pour un montant de 700 €.

9 - Acquisitions de terrain à M. et Mme Four

Pour aménager un chemin piéton à Lagarde (sécurisation des enfants). L'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle AC n°170 appartenant à M. et Mme Four est nécessaire.

Après entretien avec les propriétaires et arpentage, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'achat pour un montant de 1110 €.

10 - Acquisition terrain à Mme Deneboude

Toujours pour le motif d'aménagement du chemin piéton à Lagarde, une bande de terrain prise sur la parcelle AC n°181 est nécessaire.

En accord avec Mme Deneboude, le Conseil Municipal autorise la Maire à

Au fil des réunions du Conseil Municipal

acquérir cette bande de terrain pour un montant de 1258 €.

11 - Location logement école

Suite à son départ sur Aurillac (fermeture d'un poste à Reilhac) M. Delor souhaite conserver le logement qu'il occupe au dessus des Ecoles.

Ce logement n'étant pas demandé par d'autres enseignants de Reilhac, à la demande du Maire le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement à M. Delor et fixe le montant du loyer à 228 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2002.

12 - Travaux de finition - Lotissement Violettes 2

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de finition du lotissement des Violettes II.

Après délibération le Conseil Municipal accepte de confier ce contrat au Cabinet Claveirolle et Coudon Géomètres Experts au taux de 7 %.

Séance du 25 septembre 2002

1 - Budget supplémentaire 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence du Maire Jean-Pierre Picard et de M. Caderon Receveur.

Après présentation de ce budget, il est voté à l'unanimité.

Il a permis d'apporter les ajustements nécessaires aux prévisions du budget primitif 2002.

Il s'équilibre en fonctionnement à 17.473,06 € (voir présentation pages suivantes).

En investissement recettes et dépenses s'équilibrent à 11.246,82 €.

2 - Projet de lotissement

Proposition du Maire pour faire réaliser une étude sur la création d'un lotissement sur la parcelle communale AD n°125, superficie 6 515 m².

Une première tranche de 3 lots sera d'abord réalisée.

L'étude sera confiée à la DDE et permettra le désenclavement de toute cette zone.

3 - Travaux d'éclairage public :

La voie piétonne à Lagarde nécessite des travaux d'éclairage.

Après Etude, l'estimation s'élève à 12.585,55 €.

Financement 40 % pris par le Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz, et 60 % revenant à la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

4 - Transport scolaire - Annexe 2 à la convention

Le Maire fait part au Conseil Municipal de prévoir un avenant à la convention du ramassage scolaire primaire et maternelle pour 2002-2003.

La candidature de M. Laurent Reygade est retenue pour remplacer Mme Gandilhon ne pouvant plus assurer cette tâche.

Le Conseil Municipal autorise le Conseil Municipal à signer l'avenant n°2 et à inscrire les crédits nécessaires à l'article 6247.

5 - Recrutement d'un CES

Pour assurer la permanence à la bibliothèque et l'entretien des bâtiments communaux, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de CES, pour la durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2002.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Séance du 26 novembre 2002

1 - Assurance statutaire du personnel communal

Les collectivités territoriales doivent assurer leur personnel en tenant compte de la réglementation des marchés publics. Celle-ci a été modifiée en 1998 par décrets complétés par un arrêté en mai 1998. C'est dans ce sens qu'un contrat a été conclu le 13/12/2001 avec la CNP Assurance dont la gestion est confiée au Centre de Gestion du Cantal.

Proposition d'un nouveau contrat à compter du 1er janvier par la CNP

Assurances : Durée 2 ans, taux de prime fixe à 5,25 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

2 - Recrutement d'un CES

Après accord de la DDTE et ANPE, le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et la DDTE et le contrat de travail. Durée 6 mois du 1/12/2002 au 31 mai 2003.

3 - Renouvellement contrat CEC

Le contrat de M. Roger Vignal se termine le 30 novembre 2002 et peut être renouvelé.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire pour le renouvellement de ce contrat.

4 - Indemnités kilométriques : agent entretien qualifié : cantine

Mme Planchon est dans l'obligation d'utiliser son véhicule pour les courses de la cantine scolaire.

Selon l'arrêté du 20/09/2001, il y aurait lieu de lui verser une indemnité kilométrique.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal s'engage à verser cette indemnité selon le barème du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

5 - Approbation de la création d'un Conseil Local de la sécurité à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac. Désignation du représentant de la commune au sein de ce Conseil.

Vu le décret n°2002-999 du Ministre de l'Intérieur relatif aux dispositifs territoriaux de la sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10/10 portant création du Conseil Local de la sécurité et de prévention à l'échelle de l'Agglo, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant pour la commune de Reilhac.

Le Conseil Municipal désigne sur proposition du Maire M. Laveissière Bernard Titulaire et Mme Miginiac Josiane suppléante.

6 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement établi par la communauté pour 2001.

Après présentation de ce rapport et discussions le Conseil Municipal l'approuve.

7 - Approbation du rapport annuel sur le service public de collecte d'élimination des ordures ménagères et assimilées établi par la communauté pour 2001.

Ce rapport est approuvé par le Conseil Municipal.

8 - Etude d'un programme local de l'habitat sur le territoire de la communauté d'agglomération

Approbation du diagnostic de synthèse, orientations et actions 2002/2006.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude d'un programme local de l'habitat établi par le bureau EDATER.

Cette étude regroupe les orientations stratégiques et les actions à mettre en service en matière d'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglo pour les cinq années à venir.

Après avoir pris connaissance de cette étude le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la commune de Reilhac

Budget 2002

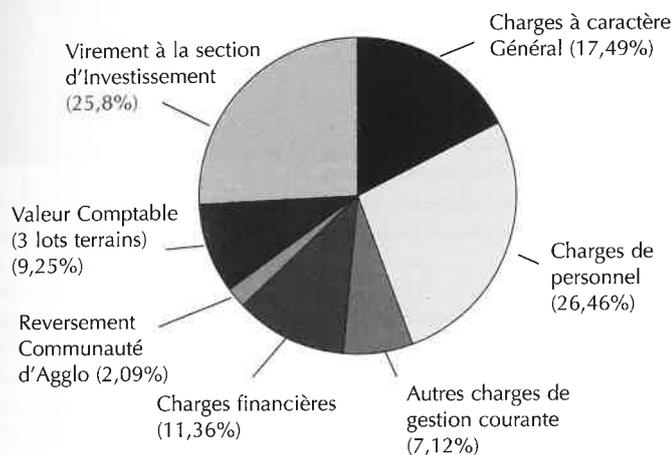
Budget primitif 2002

Sous la présidence du Maire Jean-Pierre PICARD, le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril 2002, et a voté à l'unanimité le budget primitif 2002, présenté par Monsieur CADERON Christian, Receveur Percepteur.
Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 522 385 € et se répartit suivant le tableau suivant :

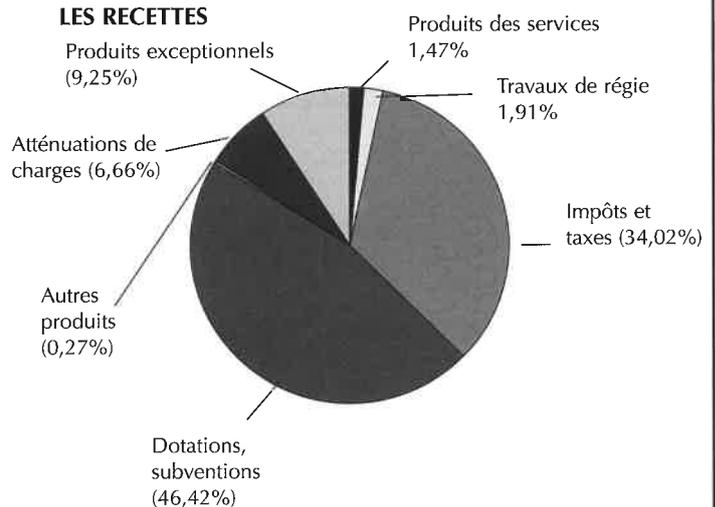
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	522 385,00 €	100%	RECETTES	522 385,00 €	100,00%
Charges à caractère Général	90 935,00 €	17,49%	Produits des services	7 685,00 €	1,47%
Charges de personnel	140 870,00 €	26,96%	Travaux en régie	10 000,00 €	1,91%
Autres charges de gestion courante	37 210,00 €	7,12%	Impôts et taxes	177 732,00 €	34,02%
Charges financières	59 340,00 €	11,36%	Dotations, subventions	242 488,00 €	46,42%
Reversement Communauté d'Agglo	10 936,00 €	2,09%	Autres produits	1 400,00 €	0,27%
Valeur Comptable (3 lots terrains)	48 300,00 €	9,25%	Atténuations de charges	34 780,00 €	6,66%
Virement à la section d'Investissement	134 794,00 €	25,80%	Produits exceptionnels	48 300,00 €	9,25%

LES DÉPENSES



LES RECETTES



* Le montant de 48 300 € représente la vente de trois lots de terrain au lotissement les Églantines. Les deux autres ayant été comptabilisés en 2001. Le virement à la section d'investissement reste très significatif avec 134 794 € soit 25,80%. Dans ce budget, les charges de personnel représentent 26,96% contre 27,87% en 2001. Les intérêts d'emprunts 11,36% contre 13,91% en 2001. En recettes, les dotations et subventions représentent toujours avec les impôts et taxes la plus grande partie des recettes 46,42% et 34,02%.

TAUX D'IMPOSITION

	Taux 2001	Taux 2002	Produits
Taxe d'Habitation	14,48%	14,70%	73 573 €
Foncier Bâti	19,88%	20,18%	73 778 €
Foncier Non Bâti	78,66%	79,84%	21 956 €
TOTAL			169 307 €

Le coefficient de variation des taux est de 1,0150 ce qui représente une légère augmentation pour la commune. S'y ajoutent bien sûr les actualisations forfaitaires des bases fixées par la loi des finances relevant de l'État.

SECTION INVESTISSEMENT 2002

DÉPENSES	242 604 €	RECETTES	242 604 €
Aménagement chemin Piéton de Lagarde (Sécurité des enfants)	23 350 €	D.G.E.	5 854 €
Travaux de voirie	5 035 €	FCTVA	14 790 €
Travaux Éclairage Public	15 600 €	T.L.E.	2 866 €
Travaux de finition Voirie Lot Les Violettes II	19 000 €	Produits vente de terrain	48 300 €
Honoraires et levé topographique MAPAD	5 400 €	Emprunt	36 000 €
Acquisition de matériel	12 000 €		
Aménagement local des chasseurs (en régie)	10 000 €	Virement de la section de fonctionnement	134 794 €
Aménagement et acquisition aire de loisirs à Reilhaguet	4 669 €		
Aménagement aire de loisirs à Reilhaguet et Brousse	6 000 €		
Acquisition logiciels informatique	1 450 €		
Remboursement du capital de la dette	140 100 €		

Budget 2002

Budget supplémentaire 2002

Le budget supplémentaire a été voté à l'unanimité, le 25 septembre 2002 en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur CADÉRON. Il a permis d'apporter les ajustements nécessaires par rapport aux prévisions du budget primitif 2002 et de reprendre les restes à réaliser en section d'Investissement.

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses	17 473,06 €	Recettes	17 473,06 €
Charges à caractère général	17 394,06 €	Travaux en régie	1 000,00 €
Charges de Personnel	- 7 700,00 €	Dotations et subventions	3 756,00 €
Autres charges de gestion courante	2 125,00 €	Autres produits	900,00 €
Charges financières	5 654,00 €	Produits exceptionnels	240,00 €
		Atténuations de charges	-3 200,00 €
		Excédent reporté	14 777,06 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses	Reste à réaliser	B.S. 2002	Recettes	B.S. 2002
Carrefour Lagarde	16 139,42			
Travaux de finition de voirie Lot les Violettes II	17 923,00 €		Amende de police (versée en 2001)	-1753,18 €
Travaux de voirie		-4 353,18 €	Emprunt	13 000,00 €
Acquisition terrain MAPAD	72 413,28 €			
Acquisition guirlandes Noël	6 097,96 €			
Travaux Eclairage Public		1 600,00 €		
Travaux de bâtiments		10 100,00 €		
Travaux de mises aux normes terrain foot		2 900,00 €		
Acquisition de matériel		1 000,00 €		

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	ANNÉE 2002
APE ECOLE PUBLIQUE	1 952,00 €
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE CANCER	77,00 €
COMICE AGRICOLE IUSSAC	46,00 €
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRET	76,00 €
PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	23,00 €
FOOTBALL CLUB REILHACOIS	2 592,00 €
Association Anciens d'Algérie	31,00 €
F.A.L.	23,00 €
Ass. Jeunesse et Plein Air	31,00 €
Association de PÊCHE	16,00 €

Le Tilleul Reilhacois	260,00 €
La quille Reilhacoise	77,00 €
COMITÉ DES FÊTES	990,00 €
Bibliothèque sonore	46,00 €
Club Canin Cantalien	153,00 €
Club des Aînés	199,00 €
A.C.C.A.	229,00 €
ÉPICERIE SOCILAE	152,00 €
PROVISION	152,00 €
TOTAL	7 125,00 €

L'Adjoint aux Finances
André Freyssinier

VŒUX 2003 POUR LES HABITANTS DE REILHAC



membres du CCAS, l'Abbé VERMANDE et de nombreux habitants de Reilhac ont répondu à l'invitation pour cette traditionnelle cérémonie des vœux où convivialité et amitié étaient à l'ordre du jour.

En quelques mots, le Maire, Jean-Pierre PICARD, s'adressait à tous les présents «C'est avec un immense plaisir que je vous accueille aujourd'hui

Le samedi 11 janvier, le Maire Jean-Pierre PICARD et le Conseil Municipal présentaient les vœux de la municipalité à la population de REILHAC devant un parterre de plus de 150 personnes. Les Présidents d'Associations, les

dans cette salle des fêtes. Je suis très sensible au fait que vous vous soyez déplacés en nombre malgré le froid, pour cette cérémonie des vœux, ce qui témoigne de votre forte implication dans la vie locale. C'est aussi à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement citoyen sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie. Je forme à l'intention de vous tous, de vos familles et de vos amis mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et d'épanouissement personnel, je souhaite à tous ceux qui souffrent physiquement ou moralement que 2003 soit porteuse d'espoir et de lendemains meilleurs.

Après avoir remercié les services de l'Etat, Préfecture, Perception, Gendarmes, DDE, Services Fiscaux, Cadastre, Conseil Général pour leur accueil, il retraçait succinctement les travaux réalisés sur la commune en 2002 et ciblait quelques objectifs importants pour 2003, avec en particulier l'annonce de dépôt du dossier de la future maison de retraite auprès des organismes compétents début décembre 2002.

La cérémonie s'est terminée devant un buffet bien garni préparé par le personnel de la mairie et des bénévoles de la commune.

Chemin piéton Lagarde



Cette traversée est empruntée quotidiennement par les scolaires qui doivent rejoindre l'abri bus ou l'école de Reilhac.

La municipalité a confié à la Direction Départementale de l'Équipement, l'étude pour la création d'un chemin piéton, ce qui sécuriserait la traversée des piétons.



Les travaux envisagés ont fait l'objet d'une subvention de l'Etat.

Après avoir obtenu toutes les autorisations du Conseil Général ainsi que les promesses de vente des propriétaires des terrains concernés, la municipalité a engagé les travaux. Quatre entreprises ont été consultées. L'entreprise EUROVIA, la mieux disante, a été retenue.

Les travaux consistent à la création d'un chemin de deux mètres de large, empierré et goudronné en enrobé à chaud, chemin délimité par une clôture adaptée mise en place de chaque côté du chemin. Une signalisation réglementaire indique et favorise l'utilisation du chemin.

L'éclairage public du chemin et du boviduc sécurise son utilisation. Les travaux ont été confiés par le Syndicat Départemental d'électrification à l'entreprise LAVIGNE.

Nous pensons avoir répondu aux inquiétudes de tous.

Stade municipal



Monsieur le Président du Football Club Reilhacois fait part aux membres du Conseil Municipal l'intention du club de faire une demande auprès de la Ligue d'Auvergne de Football pour faire homologuer le terrain de sport.

Pour le classement en catégorie 6, le règlement en vigueur des terrains de sport impose les dimensions de l'aire de jeux de 100 x 60 mètres minimum.

L'agrandissement du terrain est inévitable, les travaux sont en cours de réalisation, dépose de la main courante et des poteaux de buts, défoncement, nivellement et agrandissement de la plate forme de jeu, rouleau préparateur et ensemencement.

Actuellement, le terrain est impraticable. Par l'intermédiaire et les relations de Monsieur le Président, le Club a obtenu l'autorisation d'utiliser les installations des clubs voisins. Les joueurs de Reilhac ont le double mérite de disputer toutes leurs rencontres à l'extérieur.

Merci à eux pour leur compréhension et leur courage.

Violettes II

L'achèvement des travaux de construction des pavillons du lotissement des Violettes II permet à la commune de faire réaliser les travaux de finition de voirie.



Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise EUROVIA étant la mieux disante, les travaux lui ont été confiés.

Ces travaux consistent en la pose de bordures trottoirs d'un seul côté de la voirie pour une continuité et une symétrie entre les deux lotissements, profilage de la voirie et des trottoirs et goudronnage en enrobé à chaud.

Pose d'un candélabre d'éclairage public supplémentaire au droit du parking.

Merci aux habitants de la cité pour leur patience et leur compréhension.

Local chasse

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec les chasseurs de la commune qui souhaitent la mise à disposition d'un local chasse.



Afin de prendre en compte les normes européennes, en ce qui concerne la découpe, le stockage en chambre froide et la conservation du gibier, prévus au plan de chasse communal, le Conseil Municipal est tenu de mettre à la disposition des chasseurs un local équipé aux normes sanitaires en vigueur.

Après réflexion, la municipalité met à disposition des chasseurs la possibilité de réaliser cette aménagement au fond du hangar communal, route du cimetière.

Cet équipement, financé en grande partie par la commune, réalisé par les agents de la commune, en parfaite coordination avec les chasseurs bénévoles, a permis d'obtenir un travail de qualité. Je profite de l'occasion pour les en remercier. Le local reste propriété de la commune.

Aire de jeux à Reilhaguet

A la demande des habitants du secteur de Reilhaguet, une aire de jeux pour enfants a été réalisée. Les travaux effectués par les agents communaux et l'entreprise BERGERON de Reilhac consistaient au décapage de la terre végétale de la partie aire de jeux, l'empierré et l'apport de sable (castine) ainsi que le compactage. Un panneau de basket a également été mis en place.



Ainsi les enfants pourront, sur cette aire de jeux, se livrer à leur sport préféré.

Desserte Gaz Naturel

Les travaux concernant l'alimentation en gaz naturel de la commune sont terminés.

Le chantier financé par Gaz de France et réalisé par l'entreprise CHAVINIER a été parfaitement coordonné et, de ce fait, n'a pas provoqué de gêne particulière à la circulation des véhicules et aux riverains.

Les réfections en enrobés à chaud des voiries et des trottoirs, rapidement et correctement réalisées, ont donné à cette affaire la touche finale qui valorise les différents intervenants de cette opération.

Sur le parcours de la canalisation, 55 branchements particuliers ont été réalisés.

Sur le tronçon compris entre la salle polyvalente et la limite de Jussac, la commune a obtenu que le syndicat départemental d'électricité du Cantal profite de cette tranchée pour enfouir les différents réseaux aériens existants : basse tension EDF, éclairage public, France Télécom.

La reprise des alimentations des riverains concernés s'est faite sans incidence financière pour ces derniers.

La suppression des supports béton imposait à la commune de revoir son éclairage public, 21 candélabres ont été posés assurant une meilleure répartition des points lumineux. Ces travaux sont en partie financés par le syndicat départemental d'électricité du Cantal.

Ainsi dégagée de tous les réseaux aériens, cette voie présente une esthétique nouvelle et agréable.

Groupe scolaire

Avant la sortie scolaire, une réunion de travail, en présence de Madame la Directrice, avait pour objet la programmation des travaux à réaliser pendant la période des vacances.

En plus de l'entretien, une salle de classe a fait l'objet d'une réfection totale.

* Pour le confort des enfants, il a été prévu la pose d'appareils sanitaires dissimulés derrière un paravent.

* Pour la sécurité des enfants, des coffres en bois et grilles ont été placés devant les radiateurs.

* Réfection totale des peintures.

A la rentrée scolaire, les enfants ont eu l'agréable surprise de trouver une classe entièrement rénovée.

Agents communaux

Les agents de la commune ont pour mission :

- 1) l'entretien du domaine public : voirie, espace verts, cimetière, stade
- 2) l'entretien des bâtiments (petites réparations, peinture, éclairage, clôture)
- 3) Le déneigement des voies communales
- 4) l'assistance et mise à disposition de matériel pour les fêtes et manifestations.

Pour tous ces travaux, nous les remercions pour leur dévouement et leur disponibilité.

Aurillac communauté

Sur les communes qui composent la Communauté d'Agglomération, on dénombre environ 3000 habitants non raccordés ou non raccordables à un réseau d'assainissement collectif.

Afin de protéger la santé publique et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, ces habitations doivent disposer d'un assainissement autonome en bon état de fonctionnement et bien entretenu (vidanges des fosses réalisées au moins une fois tous les 4 ans).

Depuis la loi du 3 janvier 1992, les communes sont responsables de l'assainissement autonome. La compétence Eau et Assainissement étant à la Communauté d'Agglomération, elle est responsable de la gestion de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Il a donc été menée une réflexion à ce sujet. Le rapport de cette réflexion montre certains problèmes pouvant nuire à une gestion correcte de l'assainissement :

- Environ 80% des installations seraient non-conformes à la réglementation en vigueur.
- Les particuliers, les professionnels du bâtiment manquent d'informations.
- L'assainissement autonome souffre encore trop d'une mauvaise image de marque, trop rustique et souvent considéré comme une solution de transition en attendant le passage d'un collecteur d'eaux usées.

Suite à ce constat négatif, et conformément au Code de la Santé, Code de l'Urbanisme et Code des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération décide, à partir du 1er Janvier 2002, de mettre en place un service spécifique de l'assainissement autonome : le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Ce service a pour but :

- d'informer les usagers sur les nouveautés réglementaires et techniques en matière d'assainissement individuel.
- d'assurer la mise à niveau des professionnels du bâtiment. A cette fin, un « guide pratique de mise en œuvre de l'assainissement individuel » est disponible auprès de ce service.
- de réaliser le diagnostic de l'ensemble des dispositifs d'assainissements individuels. Le but est de créer une base de données regroupant l'ensemble des usagers, et de cibler particulièrement les installations créant des nuisances afin d'envisager des opérations de réhabilitation.
- de suivre la conception et la réalisation des habitations neuves jusqu'à la réalisation correcte du dispositif d'assainissement autonome.
- pour les habitations construites avant le 1^{er} janvier 2002 : une visite de chaque installation d'assainissement pour la réalisation d'un bilan complet sera faite. Ce bilan sera l'occasion de vérifier le niveau de conformité de l'installation, de vérifier l'entretien et de constater les nuisances éventuelles. Chaque visite sera précédée d'un entretien afin de constater les nuisances éventuelles. Chaque visite sera précédée d'un avis de passage et donnera lieu à l'envoi d'un rapport, le nombre d'habitations à contrôler étant assez importante et le territoire vaste, la durée de réalisation est estimée à 4 ans.

Pour les nouvelles constructions, une demande d'installation d'assainissement autonome devra être formulée auprès de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac. Des formulaires sont disponibles dans chaque Mairie.

La Communauté d'Agglomération d'Aurillac souhaite une implication des services instructeurs des permis de construire et de la DDASS afin d'assurer une gestion la plus collective possible de l'assainissement autonome.

Louis Faugère
Adjoint aux travaux

1. Au cours de l'année 2002 la Commission d'urbanisme a enregistré ou délivré :

* 5 permis de construire :

- 2 à Reilhaguet - maison d'habitation et abri de stockage
- 1 aux Églantines - maison d'habitation
- 1 à Brousse - agrandissement véranda
- 1 à Reilhac - maison d'habitation



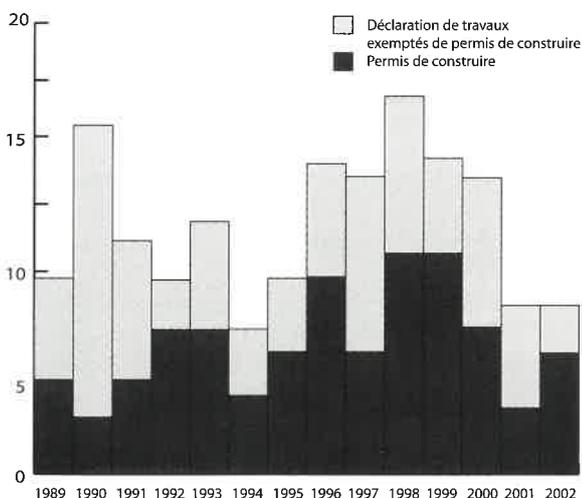
* 7 déclarations exemptées de permis de construire :

- 3 constructions de piscines
- 2 modifications d'habitations
- 1 restauration de toiture
- 1 création d'un appentis

* 5 Demandes de certificats d'urbanisme.

2. Évolution de l'urbanisme durant ces 15 dernières années à Reilhac :

Année	Permis de construire	Déclaration de travaux	Lotissement	Mairie
1989	5	9		
1990	2	16		
1991	5	10	Les Violettes 2	
1992	6	9		
1993	6	11	Les Violettes 2 (4 pavillons)	
1994	3	7		
1995	5	9	Les violettes 2 (4 pavillons)	
1996	8	13		
1997	5	12		
1998	9	17	Les Violettes 2 (2 pavillons)	
1999	9	13		
2000	6	12		
2001	3	7	Lot Les Eglantines (5 pavillons)	
2002	5	7		



En analysant les deux courbes proposées sur le graphique ci-dessus on s'aperçoit que durant cette période de référence (1989-2002) la création de lotissements successifs Violettes (2), Recoulet et Églantines ont apporté une évolution sensible du nombre des constructions.

Les pics de construction (1992.93 ; 1996 ; 1998.99) sont l'image et le résultat de la politique de développement urbain décidé par vos élus.

3. Projet de réalisation d'un nouveau lotissement aux LANDES :

Afin de poursuivre sa politique de développement urbain, le Conseil Municipal a décidé en 2002 la création d'un nouveau lotissement sur un

terrain appartenant à la commune dans le fond des Landes.

L'étude confiée à la D.D.E. va permettre la réalisation de 5 lots de terrains aménagés et raccordés aux différents réseaux (eau, gaz, électricité, assainissement).

L'aménagement de ce lotissement prévu printemps 2003 permettra à la commune d'accueillir de nouveaux Reilhacois dès cet été.

4. Aménagement de la zone Bourg/Sud :

L'étude du site Bourg/Sud avec l'implantation de la future maison de retraite s'est poursuivi en 2002.

La réunion de la commission d'urbanisme en date du 11 septembre 2002 en présence de l'architecte des Bâtiments de France et de la D.D.E. a permis de confronter les points de vue.



Toutes les dispositions seront prises pour que l'intégration dans le site du nouvel espace urbain soit réussi. Afin de ne pas hypothéquer l'avenir le projet d'aménagement et les divers éléments qui le composeront (maison de retraite, pavillonnaires public et privé, sites sportifs et de loisirs, ...) seront considérés dans leur ensemble.

5. Traitement des déchets :

Le traitement des déchets est réalisé sur le territoire de la commune de Reilhac au travers du dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération.

Points verts sur la commune :

- verre
- carton magazine

Ramassage des ordures ménagères (CONTAINERS)
Lundi et jeudi

Particulier ou entreprise de Reilhac

DECHETTERIES

Tous produits et végétaux
YSER : du lundi au samedi de 13 h à 19 h
et le dimanche de 10 h à 12 h
et des 4 Chemins : du lundi au vendredi de 13 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 19 h



Les Eglantines

LES ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES :

Une opération exceptionnelle mise en place avec l'association EMMAUS a permis aux particuliers de se débarrasser des encombrants métalliques (carcasse de voitures, électroménager, divers) et ainsi d'assainir le paysage d'objets indésirables.



6. Sécurité :

Les travaux d'aménagement du chemin piéton de Lagarde avec son passage sous la route nationale conduisent à l'amélioration de la sécurité des piétons dans ce lieu dangereux.

Une réflexion des élus en concertation avec le Conseil Général devrait aboutir à sécuriser le carrefour de Lagarde par une prise en compte de la diminution de la vitesse de circulation dans cette zone.

7. Environnement :

Notre commune est un lieu calme et paisible où il fait bon vivre. Faisons tout pour qu'il le demeure en respectant les règles simples de la vie en communauté. Garons nos véhicules sur les emplacements réservés à cet effet, tenons notre commune propre et agréable à regarder, ne laissons pas nos chiens divaguer et les mobylettes de nos enfants pétarader. Conduisons doucement car la vitesse est toujours un danger pour nos enfants. Respectons le bien de tous et sa tranquillité.

Adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'environnement
Christian VIDAL

Monsieur le Préfet en visite à Reilhac



A l'initiative du Conseiller Général Jacques Markarian et des Maires du canton de Jussac, Monsieur Philippe Rey, Préfet du Cantal a visité les communes du canton de Jussac le 12 juillet 2002.

A Reilhac, Monsieur le Préfet en présence du Conseiller Général était reçu à la

Mairie par Jean-Pierre Picard et son Conseil Municipal.

Cette visite a été mise à profit pour faire connaître les divers projets de la commune de Reilhac. Elle était suivie par la présentation sur le terrain des travaux effectués et à venir : état des routes, sécurité, lotissements, réserve de terrain, maison de retraite, environnement.

Cette réception a permis d'instaurer un dialogue de terrain et de sensibiliser le représentant de l'État sur les divers problèmes auxquels la commune doit faire face pour assurer les services indispensables aux habitants en essayant de maintenir des taux d'imposition minimums. Jean-Pierre Picard a remercié Monsieur le Préfet des aides de l'État apportées à la commune, D.G.F, D.G.E.

Le départ sur une autre commune a permis de faire une halte au Carrefour de Lagarde, à la sortie du C.D. 453 et la route desservant les hameaux de Jonquière, Capelle, Brousse, où les problèmes de sécurité restent toujours présents et nécessiteraient de trouver une solution.

Cette journée très enrichissante a permis à Monsieur le Préfet de mieux découvrir ces communes et de pouvoir souscrire à leur développement selon leur spécificité.

Elle s'est terminée à Crandelles avec l'ensemble des Maires et Conseillers, où Monsieur le Préfet se devait de procéder à l'inauguration de l'agrandissement du bar restaurant du Lac à la demande du Conseiller Général et Maire de la commune.



Centre communal d'action sociale

Présidée par le Maire, Jean-Pierre Picard, cette commission, dont les moyens de fonctionnement sont attribués par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif, est gérée par des membres élus du Conseil Municipal et des membres nommés.

Son rôle est d'apporter un soutien aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la commune.

Les membres élus : Mmes APCHIN Ginette, FONTANILLE Viviane, Mr BOULDOYRE Simon, Mme SOUBRIER Christian.

Les membres nommés : Mmes COSTES Marie-Louise, LAPOUBLE Juliette, LABERTRANDIE Marie-Jo, MEYNIEL Isabelle.

En 2002, la commission s'est réunie pour examiner essentiellement des demandes d'aides sociales suivantes : demande de secours exceptionnels, subvention pour séjour et voyage scolaires.

Mme TANAVELLE, assistante sociale, est venue présenter aux membres du CCAS, les structures sociales existantes ainsi que les différentes étapes de l'instruction d'un dossier d'aide sociale.

Une nouvelle association, A.B.C. (Accueil Boutique Accueil) a mis en place **L'Épicerie Sociale** destinée aux personnes les plus démunies. Les dossiers sont instruits par Madame TANAVELLE, qui assure deux permanences par mois à la Mairie : les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois. Est en projet d'étude, la création d'un **C.L.I.C** (Centre Local d'Information et de Coordination) en partenariat avec le Conseil Général, l'Etat, le PACT ARIM, l'ASED (ADAVEMIC), la MSA, le CRAM et les communes de la Communauté d'Agglomération. Ce centre s'adressera aux retraités, âgés de 60 ans et plus et aura pour mission :

* L'information auprès du public retraité (droit sociaux, activités ludiques, maintien à domicile, démarches en direction des maisons de retraite...)

* L'écoute (soutien psychologique...)

* La mise en place de plans d'aides (travail et partenariat important auprès des services tels que l'ACART, ADMR, ASED, Téléalarme, médecins...).

* Le rôle d'écrivain public (ex : aide pour compléter les dossiers, pour rédiger un courrier...).

La maison de Retraite : Ce projet initié par la commune de Reilhac est devenu intercommunal par l'adhésion de 10 autres communes : Jussac, Naucelles, Crandelles, Teissières de Cornet, Ayrens, Saint Cernin, Tournemire, Marmanhac, Laroquevieille et Freix-Anglards.

Le dossier, après étude effectuée par le Cabinet de Gérontologie, a été déposé le 11 décembre 2002 à la Commission Régionale d'Organisation Sanitaire et Sociale qui devrait l'examiner courant Mai 2003.

Le 3 mars, jour de la **Fête des Grands-Mères**, les personnes de plus de 63 ans ont été invitées à partager un repas confectionné avec beaucoup de soin par les membres du C.C.A.S. ainsi que par des bénévoles. En partant, les mamies ont reçues un bouquet.

Une rose a été distribuée à toutes les mamans de la Commune à l'occasion de la **fête des Mères**.

Pour **Nôel**, 73 colis ont été remis à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que 6 boîtes de chocolats fins aux personnes qui sont en Maison de Retraite.

Les membres du C.C.A.S.



Monsieur Delor Daniel, après avoir enseigné à l'école de Reilhac où il a su se faire apprécier et aimer des enfants, à quelques mois de sa retraite a demandé son changement pour un poste à Aurillac, son ancienneté dans la profession le lui permettant.

Non seulement, il a su communiquer son savoir aux élèves, mais il a aussi beaucoup œuvré pour leur apprendre à connaître et à respecter tout ce qui les entoure. Fervant défenseur de l'environnement, il a mené de nombreuses actions, découverte de la forêt, tri sélectif, mille défis pour ma planète, projet Européen «L'eau et la vie» labellisé par la Fondation à l'éducation pour l'environne-

Merci à l'instituteur

ment en Europe, avec l'obtention du drapeau «Eco-Ecole» remis par la Déléguée F.E.E.E. le 29.09.2001.

A ces mérites acquis au fil des années, le Conseil Municipal, auquel s'étaient joint Mme la Directrice de l'école de Reilhac, l'ensemble de ses collègues et de nombreux parents d'élèves ont voulu rendre hommage à Monsieur Daniel Delor avant son départ pour la capitale.

Le Maire, Jean-Pierre Picard retraçait en quelques mots sa carrière, évoquait ses temps forts et le remerciait d'avoir pleinement rempli son rôle par le savoir qu'il a su communiquer aux jeunes de Reilhac et à son implication dans la commune où il était devenu un reilhacois à part entière.

C'est par un cadeau de l'amitié que se terminait cette manifestation, où les écoliers s'étaient pour une dernière fois réunis autour de leur instituteur.



Vie à l'école

Noël à Reilhac

Noël : une période faste pour les enfants de la commune, grande joie pour eux, fatigue pour le Père Noël, mais combien récompensé par le regard curieux et attentif des enfants.



D'abord, ils se sont réconfortés devant un très bon repas. Merci Madame Planchon ! Où s'étaient associés les enseignants et les membres du Conseil Municipal.

Ensuite le lendemain, l'arrivée du Père Noël. Là rien de « surnaturel » tout est là, jouets, cadeaux, le sapin au goût du jour, et n'oublions pas l'acteur du jour tout vêtu de rouge : le Père Noël, pour ceux qui ne l'aurait pas reconnu.

Tradition exige, encore cette année la joie des enfants l'a emportée, et ils n'ont pas manqué de crier « Vive Noël » même si parfois on leur a promis « jouets » en exigeant qu'ils soient « sages » sinon on bouche la cheminée.



Merci aux enseignants, au Père Noël et au personnel de service qui ont largement contribué à la réussite de cette fête pour les enfants.



l'école

Et c'est malgré une année de « Durs labeurs » avec le sourire et bien groupés qu'ils ont terminé l'année scolaire.



Fin Juin, veille des vacances, les enfants sous la directive des enseignants ont affronté le « podium » avec sûreté et confiance. C'était la Fête de l'Ecole.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'année 2001-2002 s'est traduite à divers titres par un parcours, de septembre à juin, très enrichissant. Tout d'abord, une équipe enseignante pleine de dynamisme et des bénévoles toujours présents sur le terrain (accompagnement au poney, à la piscine, fabrication de gâteaux, distribution du muguet...).

La générosité des Reilhacois n'est plus à démontrer ; grâce à vous le Quine, le Carnaval, le Muguet, la Fête de l'École ne sont que de grands moments pour les enfants.

Nous avons pu constater une grande complicité avec le Comité des Fêtes lors du repas du Carnaval et des grillades pour la Fête de l'École. Nous souhaitons pouvoir continuer cette entente, et nous remercions les membres de cette association.

Les activités extra-scolaires proposées à nos enfants durant les vacances ont été un grand succès. (Juillet : jeux, poney, Col de légal...). Le professionnalisme de Nicolas RABBI n'est plus à



Séjour au Col de Légal

démontrer. L'A.P.E. remercie le Football Club Reilhacois, et souhaite une entente toujours aussi parfaite.

Le projet pédagogique pour l'année 2002-2003 est important pour nos enfants :

- Sorties sportives,
- Semaines du Goût
- Visite d'une librairie
- Voyage scolaire à TOULOUSE les 10 et 11 avril 2003.

Composition du Bureau :

- Présidente : Geneviève DOYEN

Trésorière : Patricia ANDRIEU

Secrétaire : Cathy BORDELAIS

Membres : Sylvie AUSSOLEIL, Cendrine BEGUET, Christine BRUEL, Hélène CLICTEUR, Eric DJOUDI, Irène MALBOS, Isabelle MEYNIEL, Bernard LAVEISSIERE.



Après la pluie le réconfort à Mandailles !

La gym volontaire est désormais possible le vendredi soir à 20 h 30 à la salle Polyvalente.



La gym volontaire

Les membres du bureau souhaitent une année pleine de réussite et de bonheur aux enfants, aux parents et à la Commune.

La Présidente
Geneviève DOYEN

Comité des Fêtes

Composition du bureau 2002

Présidents d'honneur :

Président actif :

Vice-présidents :

Trésorier :

Trésorière adjointe :

Secrétaire :

Secrétaire adjointe :

PICARD Jean-Pierre
LABERTRANDIE Maurice
MAZET Pascal
LORCA Michel
MONTOURCY Laurent
MIGINIAC Jean-Yves
TOURDE Colette
URIET Sophie
LARION Martine



Le comité des fêtes, en cette année 2002, s'est associé avec l'A.P.E. pour organiser, en plus de la traditionnelle fête patronale, le carnaval et le feu de la Saint-Jean. Ce fut une expérience positive que chacune des associations souhaiterait renouveler en 2003.

En mai 2002, le marché de pays a connu un franc succès, si bien que notre ami LEYMARIE Philippe, aidé de bénévoles, propose d'augmenter la production de tourtes et de tartes, afin de mieux satisfaire la population reilhacoise. 150 tartes et 150 tourtes seront en vente au marché de pays dont la date a été fixée au 11 mai. La fête patronale 2002 malgré un temps maussade le dimanche, se déroula dans de bonnes conditions et en musique.

Le concours de pétanque du vendredi soir a eu autant de succès que l'année dernière ainsi que celui du samedi, où la participation fut encore plus importante, à la grande surprise des organisateurs.

Les enfants, tout comme l'année 2001, ont participé aux divers jeux organisés le samedi après-midi. La soirée du samedi, animée par les peluches géantes de Jo Bernard, n'a pas eu le succès espéré. Heureusement, le groupe «Eclipse» a présenté un beau spectacle, suivi par la «Disco-Patrick» qui a su, elle aussi, animer et réchauffer la soirée avec brio.



Quant au dimanche, après la distribution des croissants le matin, le dépôt d'une gerbe par le Président du Comité Pascal Mazet devant le monument aux morts en présence du Maire Jean-Pierre Picard et du Conseiller Général Jacques Mankarian et l'apéritif

offert par la municipalité à midi, les jeux de structure gonflable ont occupé nos jeunes habitants de la commune, une bonne partie de l'après-midi.

A 19 h, la cuisse de bœuf à la broche a rassemblé quelques 300 convives qui à 21 h, se sont rendus place de la mairie pour le spectacle de «Cabaret magique et show brésilien». Puis, tradition oblige, le feu d'artifice tiré par notre ami Loulette encore une fois superbe !



Le comité des fêtes remercie vivement les sponsors, les Reilhacois et les aides bénévoles pour leur précieuse participation à la réussite de notre fête patronale à tous !

Un grand merci également à M. et Mme LARION Jean-Michel,

M. MONTOURCY Laurent et M. LORCA Michel pour leur dévouement et disponibilité au sein du comité des fêtes.

Bienvenue aux nouveaux membres et rendez-vous aux prochaines manifestations, dont une sortie de ski de fond (...si la neige est au rendez-vous !!!)



Composition du nouveau bureau, suite à l'assemblée générale :

- Présidents d'honneur : PICARD Jean-Pierre et Louis FAUGERE

- Président actif : MAZET Pascal

- Vice-président : LABERTRANDIE Maurice et TOURDE Michel

- Trésorier : MIGINIAC Jean-Yves

- Trésorière-adjointe : VIARS Joëlle

- Secrétaire : URIET Sophie

- Secrétaire-adjointe : TOURDE Colette

- Membres actifs : APCHIN Robert, BRUEL Serge, CLAVEYROLES Christophe, DELPONT Sylvie, LAVEISSIERE Bernard, LEYMARIE Philippe, LORCA Michel, MONAVON Alain, MONAVON Cécile, TERRISSE Philippe, URIET Jacques, VERNET Francis.



Le Président
Pascal MAZET

Fête du pain



La tradition de la « fête du pain cuit au four » s'inscrit dans le temps à Reilhac et le four banal de Reilhaguet en est devenu le principal acteur.

Cette année encore sous l'impulsion de l'Association des Chasseurs, cette fête

s'est déroulée les 6 et 7 juillet dans l'ambiance et la convivialité.

Le plaisir toujours renouvelé d'assister à la mise au four de la « pâte à pain » et des « pâtisseries » par les spécialistes, pour qui la préparation et la « chauffe » du four et le maniement de la pelle à enfourner n'ont plus de secret étaient à l'ordre du jour.

Monsieur le maire n'a pas hésité à montrer son « savoir-faire » et à déclarer le « four ouvert » de bon matin.

Le samedi et le dimanche matin de nombreux invités et de curieux de Reilhac et des communes voisines sont venus goûter et faire provision de ce pain au charme et à la qualité certaine. Ils ont en même temps acheté les pâtisseries dorées à point préparées selon la plus pure tradition.

Merci à tous ces bénévoles qui pour deux jours nous ont permis de faire un petit retour dans le temps et d'évoquer les souvenirs qui s'y rattachent. Pour clôturer cette fête un très bon repas était servi à la Salle des Fêtes et nous n'avons pas « manqué de pain ».

Merci à tous, promis on recommencera.



Football Club Reilhacois

L'assemblée générale du 02 juin 2002 a clôturé une saison délicate en termes sportifs mais riche en événements associatifs pour un club regroupant cette saison dernière 2001-2002 pas moins de 192 licenciés garçons ou filles. Quelques chiffres significatifs cependant traduisant la composition du club : 28 dirigeants, 68 joueurs seniors masculins pour 3 formations, 20 licenciées seniors féminines pour une équipe et enfin 76 jeunes de 6 à 15 ans formant 8 équipes ont composé l'Ecole de foot. L'importance de l'effectif a valu à notre club d'être distingué en juin dernier par les instances de la Ligue d'Auvergne de football en étant reconnu comme le 7^{ème} club du département. Il convient bien entendu de s'en féliciter, d'apprécier le travail réalisé, mais cela ne doit pas occulter l'aspect sportif qui se devrait d'être plus réaliste. A l'issue d'une saison décevante la formation fanion descend d'un échelon pour évoluer en 1^{ère} Division, la formation 2 poursuivra son parcours en 2^{ème} Division alors que l'équipe 3 continuera son bonhomme de chemin en 4^{ème} Division.



Equipe 3 - Saison 2001/2002



Equipe Féminine - Vainqueur de la finale de la Coupe du Cantal, le 16/06/2002

Belle satisfaction en revanche du côté féminin avec une belle victoire et un trophée en finale de la coupe du Cantal. Bravo !

Une ombre au tableau cependant en fin de saison dernière, le projet de fusion engagé avec le club voisin de Naucelles ne s'est pas concrétisé et on ne peut que le déplorer. L'exemple de réussite donné au niveau des plus jeunes n'a pas été suivi par les adultes, les mentalités ont décidé-

ment du mal à évoluer, regrettable ! Pour cette nouvelle saison 2002-2003 l'entraîneur des quatre derniers exercices David PUYRAIMOND a décidé de prendre un temps de repos bien légitime et mérité. Merci David. Pour lui succéder il a été fait appel à Frédéric BARBET, reilhacois également, pour lequel cette fonction de joueur-entraîneur sera une première expérience. Nous lui souhaitons bonne chance mais nul doute qu'avec l'investissement de tous et de bonnes structures existantes dans le club tout sera fait pour lui faciliter la tâche.

Côté sportif une nouveauté cette saison et non des moindres, le stade municipal. En effet, suite à notre demande la municipalité a accepté, en juin dernier, d'engager des travaux d'agrandissement du stade et de réfection totale de la pelouse pour une mise en conformité. L'équipe dirigeante a donc pris la décision de ne pas jouer à domicile toute la saison afin de protéger la pelouse au maximum. Après deux mois de négociation cet été, la ville d'Aurillac (terrain de La Ponétie) et le club de Haute-Chataigneraie (Prunet-Teissières Les Bouliès et Leucamp) nous ont permis d'utiliser leur installations sportives. Qu'ils en soient très sincèrement remerciés ! Nous espérons que cet handicap sportif de jouer tous nos matches à l'extérieur ne sera pas trop pénalisant pour nos joueurs et joueuses, mais avec l'envie de chacun de passer outre ce désagrément les résultats suivront les objectifs qui sont, pour cette saison bien particulière, de maintenir toutes les formations à leur niveau actuel. Néanmoins tous les licenciés (ées) souhaitent vivement pouvoir compter sur les encouragements des supporters reilhacois pour une saison bien délicate hors de leurs bases. Ces derniers mots s'adresseront à tous nos partenaires, artisans et commerçants, amis du club pour le soutien qu'ils nous manifestent ainsi qu'à la population reilhacoise auprès de laquelle nous recevons un accueil toujours aussi chaleureux lors de la présentation du calendrier. Toutes ces aides sont appréciées à leur juste valeur par toute l'équipe dirigeante et permettent ainsi de déve-

opper les initiatives réalisées par le club envers le monde associatif et la jeunesse reilhacoise.

Le président du Football Club Reilhacois - Serge LEYBROS

ENTENTE JEUNES REILHAC-NAUCELLES

Le ballon tourne rond et va droit au but pour tous les jeunes de l'Ecole de foot. Cette saison encore ne nous a apporté que du plaisir. Plaisir de voir évoluer nos 8 formations des débutants (6-7 ans) jusqu'aux 15 ans (14-15 ans) avec beaucoup d'enthousiasme et d'esprit de camaraderies. Plaisir bien entendu partagé par les 14 responsables de l'encadrement qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur patience et leur enthousiasme pour faire partager leur passion pour le football à tous ces futurs «champions». D'entraînements en matches de compétitions en passant par l'initiation au foot en salle (futsal) pour en terminer avec les traditionnels tournois de printemps, la saison s'est avérée bien remplie de septembre à juin (mais toujours trop courte) pour nos jeunes footballeurs.

Le point d'orgue de cette saison 2001-2002 est venu avec le déplacement, avec deux cars combles, à Bordeaux le 16 février 2002 pour assister à la rencontre de championnat de France posant les Girondins à l'équipe de Montpellier.

Souvenir inoubliable, un de plus, (le quatrième déplacement pour certains), voilà une bien belle récompense pour tout le groupe.

Pour les responsables de l'encadrement l'investissement n'est pas un vain mot. Pour preuve la formation qu'ont poursuivie quatre d'entre eux afin de parfaire leurs connaissances, les diplômes obtenus d'initiateur 1 et 2 ; animateur seniors sont autant d'atouts pour le club pour assurer une formation de qualité auprès de nos jeunes.

Pour en terminer un grand merci à l'emploi jeune de notre Club, Nicolas RABHI, qui par delà ses fonctions s'est totalement impliqué pour la bonne marche de cette Ecole de foot.

Serge LEYBROS



Saisons 2001-2002 - Débutants - poussins - benjamins



Saisons 2001-2002 - Equipes 13 et 15 ans

A.C.C.A. REIHLAC



Cette année encore, la société de chasse de Reilhac a fait de gros efforts de repeuplement en lièvres, lapins, faisans et perdreaux puisque ce sont quelques 500 pièces de gibier qui ont été lâchées sur le territoire de notre commune.

Même si la population de chevreuils se porte bien, on note une légère baisse, due notamment aux attributions trop importantes qui nous sont imposées dans le but de protéger la forêt.

Il est vrai que le chevreuil est friand de certaines espèces d'arbustes et peut faire d'importants dégâts sur les jeunes plantations s'il est en surnombre.

Les chasseurs sont là pour veiller et faire respecter cet équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Notre plan de chasse de 11 chevreuils à tout de même pu se réaliser sans trop de difficultés.

Les travaux du local servant à la dépouille, à la découpe et à la conservation de la venaison sont terminés. A ce titre les respon-

sables de l'A.C.C.A. remercient la municipalité et tous les chasseurs bénévoles qui se sont investis pour sa réalisation.

Au cours d'une battue aux chevreuils, un gros sanglier pesant 86 kg a été abattu, fait assez rare à Reilhac pour qu'il soit signalé.

Les membres de notre société de chasse s'investissent toujours pour l'animation de notre commune.

En 2002, ce sont le quine, le repas du chevreuil où sont conviés les agriculteurs exploitants, la fête du pain au four de Reilhaguet et leur participation active pour le Téléthon qui ont été organisés par les bénévoles chasseurs aidés de façon fort efficace par leurs épouses qui méritent un grand merci.

En 2003, la fête du pain sera reconduite les 5 et 6 juillet sous notre responsabilité après en avoir discuté avec les autres associations de la commune.

Grâce aux agriculteurs qui nous accueillent sur leur terrain, aux bénévoles qui oeuvrent toute l'année au service de notre sport favori, la chasse demeure un véritable espace de liberté qui a acquis une dimension culturelle particulière au fil des siècles, elle reste un facteur essentiel du maintien de la cohésion sociale en zone rurale.

Sachons en profiter sans en abuser !

Le Bureau

LE TILLEUL REILHACOIS



La saison 2002 a vu augmenter notre nombre de licenciés, nous sommes à présent 48 (34 la saison 2001). Certains viennent D'ARPAJON, d'autres de NAUCELLES, de POLMINHAC, de St JULIEN DE JORDANNE et d'AURILLAC. Ce qui prouve que notre club est ouvert et

apprécié de tous. Déjà de nouveaux licenciés se sont inscrits à notre club.

Nous avons organisé cette année un concours de belote, un repas dansant avec environ 80 personnes et trois concours internes.

Le tilleul reilhacois à été présent dans tous les championnats départementaux et trois équipes ont représentés notre club à la coupe du Cantal une équipe perdant en demi finale contre l'équipe TRILOU.

On voit que la pétanque est très appréciée sur notre commune lors de la fête patronale où nous avons tenu la table de marque pour les deux concours celui de vendredi soir ouvert aux habitants de la commune et celui du samedi après midi où tous les records de participation ont été battus, alors peut être que quelques un de ces joueurs viendront grossir les effectifs de notre club, notre porte est grande ouverte.

L'assemblée générale a eu lieu le 18 janvier 2003.

Vu le succès du repas dansant le club prévoit de renouveler en mars 2003 une soirée, des concours de belote et concours interne.

Nous souhaitons à tous les reilhacois et reilhacoises nos vœux de bonheur pour 2003.

Tous les membres du bureau et les licenciés remercient les commerçants et artisans pour leurs aides lors de cette saison.

Le Bureau



Le Téléthon

Lors du téléthon 2002, les membres de notre club ont tenté de battre le record du monde de pétanque pour le livre du Guinness des records, jouer une partie de pétanque pendant 27 heures sans interruption.

Mr PICARD Jean-Pierre

lança le premier cochonnet, la partie commença. L'équipe 1 : LARION Jean Michel; KABOUS Jean, MAS Guillaume, VALY Jean Marc et l'équipe 2 : SAUTAREL Kiki, GIBERT Nicolas, SOPPELSA Jerome, RAFFY Sophie tous licenciés à notre club.

Ils jouèrent ainsi 27 heures 20 minutes pendant que 6 joueurs étaient sur le terrain les 2 autres se reposaient. Ils ont disputé 46 parties jeté 444 fois le cochonnet, jeté 5328 boules pour un poids total de 3375 kg.

Ce record n'aurait pu être organisé sans l'aide de nombreux bénévoles on tient à les remercier et l'aide du Conseil Général du Cantal, du crédit agricole, de la municipalité, le café GAMEL, la boucherie BRUEL et la grande surface GEANT. Les résultats ont été recueillis par Mme VALADE Irma remplacée quelques heures par Mr VEDRENNE Jean Claude tous deux membres du comité départemental de pétanque aidés par Me LARION Martine trésorière de notre club, Mme MIGINAC Josiane conseillère municipale, Melle DOYEN Geneviève présidente de l'APE et de Mme NOYGUES Joëlle. La nuit fut longue mais la cantine a bien fonctionné, 20 litres de café ont été consommés, le pot au feu et les tripoux du comité des fêtes ont été bien appréciés, la soupe au fromage de la nuit également.

A l'aube les croissants nous furent livrés par Mr le Maire et Mr MAZET Pascal président du comité des fêtes. Un petit problème pour le chef !!! de l'équipe 2 Kiki qui a embrassé 4 fois fanny. En attendant l'homologation on vous donne rendez vous pour le TELETHON 2003.

Téléthon

TOUS POUR LE TÉLÉTHON À REILHAC

Samedi 7 décembre 40 marcheurs se sont rendus au château de Brousse où un goûter a été offert par les associations réunies. Nous remercions Monsieur et Madame DELZONS pour leur accueil.



La chasse a présenté une exposition de qualité. Un questionnaire a été proposé aux enfants, les bons élèves ont eu un lot.

Dans la salle polyvalente un stand a été réservé pour la vente d'objets réalisés par des bénévoles de la commune. Nous les remercions.

L'amicale des Parents d'élèves avec les dessins des enfants a composé l'écriture de Téléthon en grand, avant d'organiser un grand lâcher de ballon.



A 16h30 le Football Club a organisé des jeux sportifs sur le plateau polyvalent.

A 19h un pot au feu a réuni 100 convives dans une ambiance chaleureuse.

Mais l'évènement de ce Téléthon 2002 a été la réussite du Tilleul Reilhacois qui a établi en 27 heures (faut le faire !!) le 1^{er} record de parties de pétanque : 46 parties soit 5326 boules lancées pour un poids de 3775,26 Kg.

L'édition 2002 s'est terminée par un rassemblement à la salle polyvalente, et l'illumination du plateau grâce aux bougies vendues durant le week-end.

Nous remercions du fond du coeur les bénévoles des associations et les personnes qui ont donné de leur temps pour réaliser de magnifiques objets, et aussi les généreux donateurs.

Les habitants de Reilhac sont heureux d'annoncer une collecte de 2323,50 Euros. Ils sont fiers d'avoir participé à ce moment de solidarité qui permettra de vaincre ces terribles maladies qui affectent nos concitoyens.



La Quille Reilhacoise

La société Reilhacoise de Quilles continue en toute sérénité à animer la vie de la Commune.

Au cours de l'année 2002, elle a organisé 2 concours auxquels ont participé les acharnés même quelques curieux non initiés :

- Dimanche 19 mai 2002 : Terrain vers la Salle Polyvalente

- Dimanche 4 août 2002 : Fête Patronale

COMPOSITION DU BUREAU :

- **Président d'honneur** : Mr FAUGERE Louis
- **Président** : Mr BARRIERE Jean
- **Vice-Président** : Mr VIGNAL Roger
- **Secrétaire** : Mr MAGNE David
- **Secrétaire Adjoint** : Mr CLAVEYROLE Marcel
- **Trésorier** : Mr BARRIERE Daniel
- **Trésorier Adjoint** : Mr SALES Gérard



Le Président,
Jean BARRIERE

Animations

Coup de rétro sur quelques animations

FOOT : "EN GRAND CHAMPION"



Plus de 800 matchs, des centaines de buts toujours sous les couleurs du F.C.R., Alain dit « la goupille » restera le joueur le plus fidèle que le club ai connu à ce jour.

Après plus de 25 années de carrière sans bruits et sans problème, autour de nombreux copains « la goupille » raccroche du onze fanion. Pour le remplacer le Président



Degoul - Farges - Bergeron

Serge Leybros a fait appel à 3 jeunes Reilhacois provenant 2 de l'A.F.C.A. et 1 de l'U.S. Jussac.

La relève est assurée mais rien ne fera Oublier le courage, le sérieux, la volonté, la confiance qu'a apportés Alain Isoulet pendant toutes ces années dans son seul club qu'est le Football Club Reilhacois.

BRAVO et CHAPEAU

En coupe de France contre le Puy, à la Mi-temps, l'équipe féminine espère revenir au score.



PETANQUE LE TILLEUL REILHACOIS RECOMPENSE



En championnat du Cantal, tête à tête FEMININ à Maurs. Malika FOUR classée vice championne du Cantal.



En championnat de Ligue tête à tête à St Flour, Serge FOUR s'incline en quart de finale. Ce même joueur en départemental à la Ponétié termine à la 5^{ème} place sur 263 participants au départ.

COMITE DES FETES LES DEUX "MICH" AU TOP

A la fête patronale plus de 300 personnes ont pu apprécier le boeuf à la broche préparé avec talent par Michel TOURDE et Michel LORCA.



REMETTEZ NOUS CA...
A BIENTÔT.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES.

Coup de rétro sur quelques animations

CLUB CANIN

CONCOURS DE SEPTEMBRE EPREUVES DE RING 1 . 2. 3.

Organisation parfaite de la part de l'équipe présidée par Mme LEVAIS Raymonde. Ces compétitions ont connu un vif succès tout au long du week-end ensoleillé et en particulier au moment des récompenses.



Avec les chasseurs

Plusieurs journées d'efforts pour les chasseurs bénévoles ont été nécessaires pour disposer d'un local aux normes. Cet excellent travail mérite des félicitations.



A.P.E.



En collaboration avec le comité des fêtes pour l'organisation du carnaval et la journée Téléthon, les parents d'élèves s'investissent pleinement aux services des différentes associations.

LA FETE DU PAIN

Quelques bénévoles participent à la confection des tartes aux pommes.



La jeunesse s'implique également, même si elle n'est pas toujours au devant de la scène.



REILHAC POUR LE TELETHON

L'équipe au grand complet pour les derniers préparatifs.



Marie Hélène Jonchère et Colette Tourde apportent leur sérieux et leurs sourires à la comptabilité tout au long de la journée.

La commission d'animation remercie tous les responsables d'associations qui se dépensent sans compter tout au long de l'année

et les bénévoles qui travaillent si souvent dans l'ombre, mais « Oh combien précieux », ainsi que les employés communaux pour tous les services rendus lors des différentes manifestations. Merci également à toutes les personnes non représentées sur ces pages, mais aussi efficaces dans les différentes associations Reilhacoises.



L'adjoint à l'Animation
Maurice Labatrandie

Club Canin Cantalien

Pour le Club Canin Cantalien, la saison 2002 a été bien remplie.
Un nombre important de couples "maître et chien" ont assisté régulièrement aux entraînements en éducation.

Ceux-ci se déroulent le - samedi après midi à 14 heures 15
- lundi après midi à 14 heures 15
- Au printemps, mardi soir 18 heures 30

Les moniteurs de club, les éducateurs canins sont à votre disposition pour vous écouter et vous donner les conseils concernant votre Toutou.
Vous pouvez les voir avant les entraînements ou appeler au 04.71.47.27.48

Deux concours nationaux ont été organisés :

le 28 juillet, en discipline "AGILITY"
Les 14 et 15 septembre en "RING"



* L'année 2002 a vu la reprise de la section "AGILITY", sport canin ouvert à tous les chiens, grands ou petits, LOF ou non. Six chiens et leurs maîtres ont assisté régulièrement aux entraînements du mardi soir et du samedi afin de se faire plaisir mais aussi pour obtenir un brevet en Agility. Plusieurs sorties en concours se sont déroulées dans la région. Le club Canin Cantalien de Reilhac a organisé son concours le 28 juillet, sur son terrain, qui a rassemblé 49 chiens venus de toutes parts. Pour le club 5 équipes chien et maître ont obtenu ce Brevet, porte ouverte pour accéder au niveau 2. La section ne demande qu'à s'enrichir de nouveaux participants. Venez nous voir, "les chiens se défoulent, les maîtres s'éclatent".

*Le traditionnel concours "RING" s'est déroulé le week end des 14 et 15 septembre sur notre terrain. Deux journées très agréables avec 40 chiens inscrits et présents.

12 chiens de club accompagnés de leur maître ont passé le certificat de sociabilité CSAU et ont tous obtenu un excellent.

Dans les épreuves RING, brevet, échelon I, II, et III.

Le club était représenté par 4 équipes, maître et chien, dans les différents échelons et se sont fait honneur avec de très bons résultats.



Le Club Canin Cantalien remercie la municipalité, les habitants de REILHAC, venus nombreux lors de ses différentes animations.

L'invitation est faite pour 2003.

Pour mémoire : - Concours national "AGILITY" 1^{er} juin 2003
- Concours national " RING" 20 et 21 septembre 2003

La Présidente
Raymonde LEVAIS

Club de l'Union des aînés de Reilhac/Naucelles

Grâce à la jeunesse d'esprit et au dynamisme de ses adhérents, qui sont près de 120 sur les deux communes de NAUCELLES et de REILHAC, le Club de l'Union des Aînés a maintenu une activité très soutenue au cours de l'année 2002.

En effet 13 goûters on été réalisés, alternativement sur l'une ou l'autre commune, au cours desquels chacun a pu s'adonner à ses distractions favorites : Belote, Manille, Scrabble et autres Jeux de Société ; nous avons même pu organiser, courant janvier un grand LOTO, richement doté puisque chaque participant a reçu un lot de qualité et le grand gagnant s'est vu attribuer un jambon de 7 kg !

N'oublions pas non plus que les non passionnés de cartes peuvent toujours s'étourdir dans les danses endiablées que notre ami et adhérent, auteur/compositeur de renom, Jeantou CALVET, nous prodigue sur son accordéon magique.

Cette année encore, les sorties n'ont pas manqué : quatre ont été organisées sur une journée (2 au printemps et 2 à l'automne)

** C'est ainsi que le 16 mai nous étions à THIERS, capitale mondiale du couteau, où nous avons visité le Musée de la Coutellerie et pu apprécier la qualité du travail des artisans couteliers et autres émouleurs.

** Le 13 juin : sortie gastronomique à PAILHEROLS, avec promenade digestive sur les Hauteurs et Pétanque.

** Autre sortie gastronomique le 5 septembre, à SALERS : excellent repas suivi d'une visite très instructive du Musée "Les 2 Burons", sur la route du PUY-MARY, où nous avons beaucoup appris sur la fabrication, d'ailleurs et d'aujourd'hui, du Cantal et du Salers AOC, et aussi sur la Gentiane apéritive ou liqueur.

** Sortie du 3 octobre sur ST-FLOUR et GARABIT : visite guidée de la Vielle Ville et de la Cathédrale, le matin ; repas de midi sur le site de la Truyère ; et l'après-midi, visite en car du Pont autoroutier et du Viaduc de Garabit, puis Belvédère de MALLET, Barrage de GRANDVAL, et ruines du Château d'ALLEUZE.

Comme chaque année, pour les fêtes de NAUCELLES (fin juillet) et de REILHAC (début août), les adhérents du CLUB ont mis en valeur leurs talents culinaires et artistiques pour vendre pâtisseries, confitures, pountis, choux-farcis, mais aussi gants, mitaines, chaussettes et même paniers d'osier, au profit de l'association.

Le grand voyage annuel fut organisé, cette année, du 20 au 25 mai vers LES BALEARES. Départ d'Aurillac jusqu'à Barcelone, en car, puis traversée en bateau de Barcelone à Palma de Majorque. Puis tous les jours, en car, visite guidée d'un nouveau site de l'île de MAJORQUE. Le beau temps étant au rendez-vous, tout le monde revient enchanté, et...bronzé.

Le 31 octobre nous nous sommes retrouvés nombreux autour d'une table bien garnie, à la Salle Polyvalente de NAUCELLES, et naturellement animation réussie, à l'accordéon par notre ami Jeantou CALVET. Nous avons voulu, à cette occasion, montrer notre solidarité, avec nos amis Aînés du Département du GARD sinistrés lors des récentes inondations ; c'est pourquoi, tout le monde a participé à la pesée d'un filet garni et nous avons pu ainsi récolter 120 euros.

Nous allons aussi organiser notre repas de fin d'année, le 5 décembre prochain, au restaurant "L'OREE DU BOIS", chez MANAU-GASTON, à LA CAPELLE DEL FRAISSE. Nous aurons le plaisir, comme chaque année, de recevoir nos deux Maires, Mrs OLIVIER et PICARD, mais aussi notre Curé, Mr l'Abbé VERMANDE, et notre voyageur Mr LAVERGNE.

Nous clôturerons l'année par notre traditionnelle Assemblée Générale qui se tiendra le 19 décembre à la Salle Polyvalente de NAUCELLES, en présence, nous l'espérons, d'un maximum de nos adhérents.

Tous les responsables de notre Association : Président, Vice-Présidents, Secrétaire, Trésorière et tous les adjoints et membres du Conseil d'Administration remercient tous ceux et celles qui par leur implication personnelle et dévouement participent à la vie de notre CLUB. Toutes les bonnes volontés et les idées nouvelles pour faire évoluer nos activités sont les bienvenues et nous invitons tous les nouveaux retraités, "à partir de 50 ans", à nous rejoindre ; ils seront chaleureusement accueillis.

La Secrétaire,
Louise VEYLET

Le Président,
Jacques LAURENT



A «L'Orée du Bois»



Un Président actif et vigilant !

Anciens Combattants d'A.F.N.

Comité de la vallée de l'Authre



Le Comité Intercommunal se maintient tant au niveau de ses effectifs que par ses activités.

En 2002, notre Assemblée Générale avait lieu à Reilhac ; merci encore à Monsieur Le Maire et à son Conseil. En 2003, c'est au tour de Naucelles de nous recevoir le dimanche 23 mars. Les adhérents recevront les renseignements nécessaires en temps utile, ainsi que pour le

voyage prévu pour la dernière semaine de mai : six jours en Espagne pour la somme de 238,00 €uros.

J'en profite pour remercier tous les participants à la journée de promenade organisée au mois de juin 2002, qui nous a permis de visiter le Lac Pavin, le Château de Murol et de terminer la journée au restaurant de Mauriac devant un bon repas.



Le 13 septembre, nous organisons encore une fois notre buffet dansant, en espérant autant de succès que les années précédentes. Cette soirée organisée au profit de nos oeuvres sociales, nous permet de maintenir nos fonds de solidarité afin d'aider nos camarades en difficultés.

Nous sommes la dernière génération de combattants, nous avons donc le devoir de perpétuer le souvenir de nos anciens morts pour la France et pour notre liberté. Nous vous donnons rendez-vous à chaque manifestation devant le Monument aux Morts. Pour préserver l'avenir il est nécessaire de rappeler le passé.

Le Bureau

Association des Donneurs de sang bénévoles

Le Don du sang en 2002

Une étude menée par l'établissement Français du sang (EFS) a démontré une apparente contradiction : 90 % des Français ont une très bonne opinion du don du sang mais 4 % d'entre eux seulement offrent leurs sang chaque année.

Qu'est-ce que le don du sang ?

Le don du sang : un geste sûr

Donner son sang ne présente aucun risque. Le prélèvement (aiguille, tube et poche) est stérile et à un usage unique. Le prélèvement est effectué par une personne spécialement qualifiée dans des conditions strictes d'hygiène et de confort.

Le don du sang : un geste responsable

Chaque don du sang est précédé d'un entretien avec un médecin. Cet entretien, confidentiel et couvert par le secret médical, permet au praticien de s'assurer que vous ne prenez aucun risque, ni pour vous, ni pour le receveur.

Appel à la générosité :

Les indications thérapeutiques en sang ou ses dérivés étant de plus en plus importantes, les besoins augmentent aussi nous demandons à toutes les personnes de 18 à 65 ans de venir agrandir notre famille de donneurs de sang bénévoles. Donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades.

Aussi, aujourd'hui, je veux décider de sauver des vies.

Prochaines collectes 2003 :

Mercredi 4 juin

Mercredi 15 octobre

15 H 30

Salle polyvalente Jussac

Le Club des Donneurs de Sang de Jussac

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC

L'association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les cotisations de nos adhérents sont versées à la Fédération départementale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre du Cantal à Aurillac.

Comme chaque année, les cérémonies commémoratives se sont déroulées en accord avec les municipalités de Naucelles et Reilhac dans une grande dignité.

Le 8 Mai 2002 a débuté par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Reilhac à 10 h 00, puis au Monument aux Morts de Naucelles à 10 h 45 suivi d'une messe en l'église de Naucelles.

Après la cérémonie, les Anciens Combattants, les veuves, Messieurs les Maires de Naucelles et de Reilhac puis quelques membres du Conseil Municipal se sont retrouvés pour un repas au restaurant "Le Prado" à Jussac dans une ambiance chaleureuse et cordiale.

Merci à Monsieur PICARD, Maire de Reilhac pour cette belle journée du souvenir ainsi qu'à Monsieur OLIVIER, Maire de Naucelles.



Le dimanche 14 juillet 2002, nous avons eu le grand plaisir de décorer notre Président d'honneur, Monsieur GERVAUX Géraud, de la médaille de bronze de l'Union Fédérale des combattants, en présence des Maires des deux communes ainsi que leurs Conseillers Municipaux suivi d'un vin d'honneur au café SYSMANSKI à Naucelles. Félicitation Monsieur GERVAUX pour cette médaille bien méritée et qui rejoint un tableau déjà bien garni.

Le 11 Novembre 2002, à 10 H 00 dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Naucelles suivi d'une messe à Marmanhac puis à 12 H 00 dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Reilhac puis un vin d'honneur au café GAMEL à Reilhac.

Courant Décembre, un colis de Noël sera remis aux veuves et combattants retenus à leur domicile, et qui n'ont pu assister au repas.



11 Novembre

LE PRESIDENT D'HONNEUR,
Géraud GERVAUX

LE PRESIDENT ACTIF,
Louis PEYRAT



8 Mai

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT D'HONNEUR	Monsieur GERVAUX Géraud
PRESIDENT ACTIF	Monsieur PEYRAT Louis
VICE-PRESIDENT	Monsieur RIGAL Marius
VICE-PRESIDENT	Monsieur TEULIERE René
SECRETARE	Monsieur BRUEL Noël
TRESORIER	Monsieur FAUGERE Louis

MEMBRES

Monsieur AMBLARD Louis
Monsieur RIEU André
Monsieur POUNHET Robert
Madame ALRIC
Monsieur GAUTHIER Jean
Monsieur PIERRE Henri
Monsieur VAURS Baptiste
Monsieur RAOUX Jean

PORTE-DRAPEAUX

Monsieur RIGAL Marius
Monsieur VAURS Baptiste
Le Président
Louis Peyrat

Le col de Légal

Bilan d'activités 2002

Hébergement :

1700 nuitées (passages et groupes)

Ce qui représente une recette de 12500 Euros

L'activité ski :

546 skieurs ont skié durant la semaine d'enneigement. Espérons que l'année 2003 sera plus enneigée.

La recette a été de 4076 Euros pour la location de matériel et de 1582 Euros pour les forfaits.

Le partenariat avec les hébergements locaux a fonctionné. La participation est de 14 Euros par lit pour bénéficier de 30% de réduction sur les prestations.

Ce partenariat nous a assuré une recette complémentaire de 741 Euros.

Perspectives 2003

Au niveau de l'hébergement l'objectif est fixé à 2000 nuitées.

Tarif pour les groupes

Nuitée	Été//Hiver	Groupe des communes adhérentes
	7 €//8 €	5,50€//6,50€

Le partenariat avec les adhérents est reconduit.

Les écoles du syndicat sont invitées à découvrir le ski de fond

Les travaux pour améliorer la station sont prévus :

Alimentation en eau du foyer à revoir

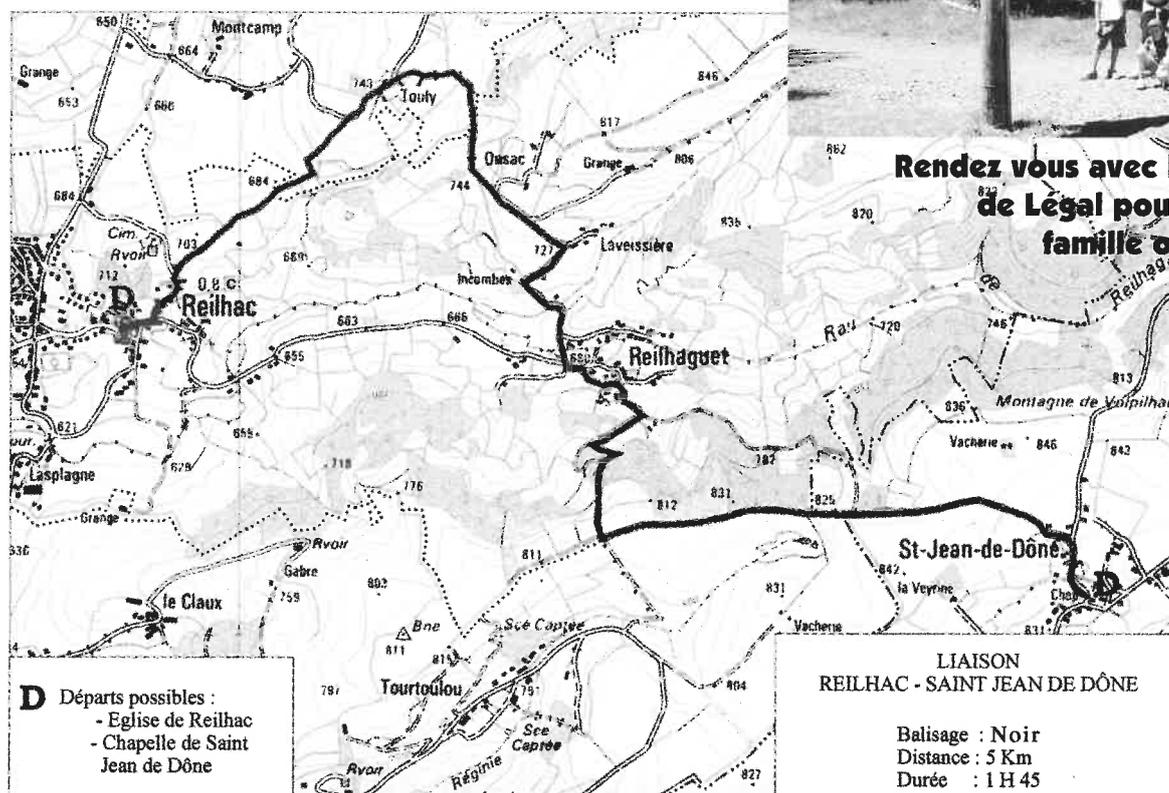
Amélioration du mobilier

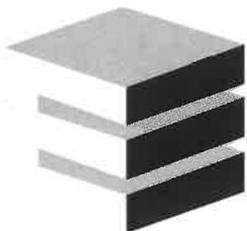
Peintures dans certaines pièces

Travaux sur les pistes



Rendez vous avec la neige au Col de Légal pour une sortie en famille ou en groupe !!





EUROVIA AURILLAC

TRAVAUX PUBLICS

ENROBE

AMENAGEMENT DE COURS

TRAVAUX PARTICULIERS

4, rue du Boudieu - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73



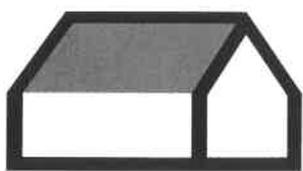
YARIS TURBO DIESEL D-4D COMMON RAIL (1) **SES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS :**

La dernière née de la gamme Yaris vous attend chez votre concessionnaire. Avec une consommation de seulement 4,2 l/100 km⁽²⁾, la technologie Turbo Diesel D-4D concilie performance et sobriété. Venez découvrir la nouvelle Yaris 75 D-4D et ses nombreux équipements.

- ABS avec répartiteur électronique de la force de freinage (EBD)
- Airbags(3) frontaux, conducteur et passager avant
- Direction assistée
- Vitres Électriques à l'avant
- Fermeture centralisée avec télécommande
- Ordinateur de bord et tableau de bord digital en 3D
- Autoradio, lecteur de cassette et 2 hauts-parleurs
- Dossier de banquette arrière rabattable en 2 parties 60/40
- Immobilisateur antivol...

Garage ARNAUD
Route de Clermont-Fd - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 12 31

(1) Range commune. (2) Conso. L/100 km. (urbain/extra-urbain/mixte) : 5,1/5,7/4,2. Émission de CO₂ : 113 g/km. 55 Kw. Normes CEE. (3) Coussin gonflables de sécurité.



COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

AURITOIT

7, AVENUE DU GARRIC
Z.A.C DE BARADEL - B.P. 334
15003 AURILLAC CEDEX
TÉLÉPHONE 04 71 48 62 40
TÉLÉCOPIE 04 71 64 85 13

MANUCENTRE



*Pêche
Chasse
Loisirs*



*Place de la Gare
15000 Aurillac
Tél. : 04 71 48 55 03*

Michel BRUEL

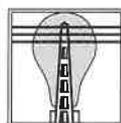
Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



S A ENTREPRISE LAVIGNE

- Réseaux électriques
- Lignes H.T. et B.T.
- Postes de transformation
- Travaux souterrains
- Éclairage public travaux neufs et entretien
- Installations industrielles
- Lignes télécommunications
- Assainissement eaux usées et eaux pluviales
- Adduction eau potable
- Pose mécanisée

15200 MAURIAC

Z.A. Lavialle

Tél. : 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

15000 AURILLAC

30, rue Jean Prévert

Tél. : 04 71 64 23 33 - Fax : 04 71 64 66 15

Décorial

ETS S. AU. REV LARRIBE

ETS S. AU. REV LARRIBE

*REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS -
PARQUETS PEINTURE - PAPIERS
PEINTS TISSUS D'AMMEUBLEMENT -
STORES INTÉRIEURS*

9, boulevard de Verdun
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 63 44 78
Fax : 04 71 64 53 61
R.C. : 79 B 40

TERAN Jardin

55, rue des Carmes
15000 AURILLAC tél. 04.71.48.56.39

**Une longue tradition de qualité
une équipe de professionnels
à votre service**

Printemps : vente directe de volailles démarrées et large
gamme bio pour le jardin

**Des aliments pour tous vos animaux
(100 % végétal et minéral)**

**Grande variété de semences :
potagères (Caillard) et gazons
(Barenbrug)**



E.A.C.C.

Equipement Agricole Cantalien

COMBES

Les Quatre-Chemins - 15000 NAUCELLES
☎ 04 71 48 85 85

RENAULT
Agriculture



GERVAIS

quincaillerie

bd du vialenc 15000 AURILLAC ☎ : 04 71 48 06 45
www.quincailleriegervais.fr

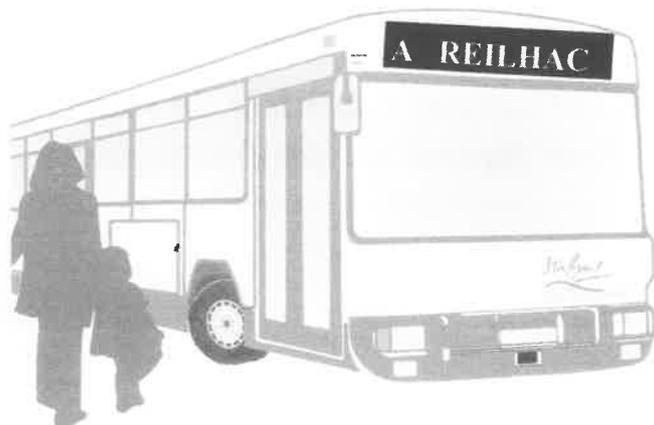
pour que bricoler soit un plaisir

FOURNITURE pour :

Le BATIMENT
L'INDUSTRIE
L'AMEUBLEMENT
L'AGRICULTURE

Ligne A: REILHAC

LAISSEZ VOUS CONDUIRE !



DEPOSITAIRE :

Café-Tabac GAMEL

Téléphone: 04 71 64 54 55
Accueil Square: 04 71 48 53 00



TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
ARTICLES FUNERAIRES
TRANSMISSIONS FLORALES

Au Rocher Fleuri

5, rue Illzach- 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 09 42 - Fax : 04 71 43 29 33

La Roseraie

15, avenue du 4 Septembre - 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 23 66 - Fax : 04 71 43 29 33

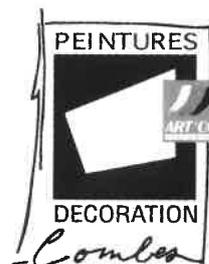


ETS GRENIER BRICO 4
Décoration d'Extérieur

Décoration d'Extérieur
POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
FERS - TOLES - MATERIAUX
GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE
sur place ou livré
sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 06 54



Combes

■ **PEINTURES** ■ **DECORATION** ■

Aurillac

Tél. 04 71 64 51 11
Fax 04 71 64 02 95

ST Flour

Tél. 04 71 60 46 50
Fax 04 71 60 46 49

Figeac

Tél. 05 65 34 14 05
Fax 05 65 34 16 23

« **Faire face**
aux risques
d'aujourd'hui »

JAULHAC CHANTAL

Tél. : 04 71 47 28 62



Votre assureur de proximité

Fuel - Gazoil - Fuel hiver
Livraison de gaz à domicile

S.A.R.L GIBERT

Engrais - Dépositaire Thivat

Terreaux et engrais fleurs -

Ecorce de pin

Or brun - Désherbants

Graines et produits de jardin

Charbon de bois - Céréales

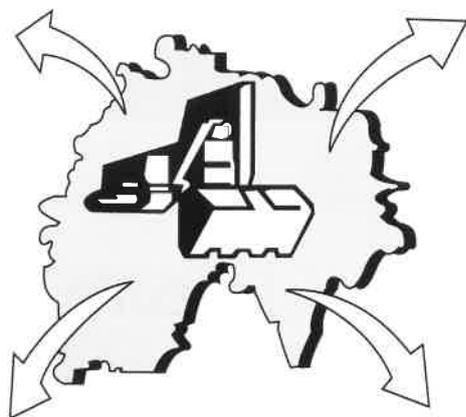
Aliment volailles et chiens

15250 JUSSAC

Tél. : 04.71.46.65.14

Fax-répondeur : 04.71.46.69.64

Ouvert 6/7 jours



sa-TPA

Société Anonyme de Travaux Publics et Agricoles

Las Plagnes - 15250 REILHAC - Tél. 04 71 47 35 25 - Fax. 04 71 47 28 12

Auvergne

Carburants

A. GARROUSTE

Fuel domestique - BP Super Fioul - Bois - Charbons
Ramonage - Entretien - Nettoyage de cuves
Lubrifiants Avia et Elf

adresse internet : www.auvergne-carburants.fr

Télécopie : 04 71 48 37 59

15000 AURILLAC - 1, av de Conthe
04.71.48.44.00

15300 MURAT - Chemin de la Croix Jolie
04.71.73.20.52

15500 MASSIAC - 15, rue Neuve
04.71.23.02.18

15200 MAURIAC - Av. Augustin Chauvet
04.71.67.35.27

12600 MUR DE BARREZ - Rue de la Croix Barrez
05 65 66 02 38

BUREAUTIQUE 15000

Photocopieurs Fax
Caisses enregistreuses
S.A.V.
Fournitures de Bureau
Mobilier de Bureau

MONTAUBAN
Bd. de l'Escueilliers
Aérodrome
Av. du Plomb du Cantal
Av. des Prades
Av. du Cmt Monraisse
Centre Ville

24, av. du Cmt Monraisse
AURILLAC Tél. 04 71 64 06 06

Bernard Lugnos

Listes de mariage

Cadeaux

Arts de la table

Z.A.C. de Sistrières - 47, Avenue Georges Pompidou
Route de Clermont-Ferrand - 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 43 40 60 - Fax : 04 71 64 15 42

PHOTO EXPRESS

Vos photos couleur
en 1 heure

Thierry OLS

18, rue des Carmes - AURILLAC
Tél. : 04 71 48 90 53

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>MALBOS John <i>Plombier - Incombes</i> <i>Entretien piscine</i> Téléphone : 04.71.64.08.88</p>	<p>MAUBERGER Daniel Téléphone : 04.71.63.00.17 <i>Transports Médicaments</i> LESTOUBEYRE</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 19, Lotissement des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p><i>Philippe</i> COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 04.71.47.21.44</p>
<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.50</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>LAINCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.44</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.26.16</p>
<p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics</i> <i>Agricoles</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 15250 REILHAC Téléphone : 04.71.47.29.32</p>	<p>Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui participent à la réalisation de ce bulletin. <i>Faites-leur confiance</i></p>

Tirage du bulletin Municipal 2002 à 500 exemplaires. Il est distribué dans tous les foyers. Il essaie de traduire en quelques pages, les activités de notre commune : Actions du Conseil Municipal et participation des associations Reilhacoises. Je vous en souhaite bonne réception en espérant qu'il repondra au mieux à votre information.

L'Adjoint
André FREYSSINNIER

